

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Annexes

CONSULTING

SAFEGE
1, rue du Général de Gaulle
CS 90293
35761 SAINT GREGOIRE cedex

Agence Bretagne Pays de Loire

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : 1

Date : 05/02/2020

Nom Prénom : Benoîte PRIGENT

Visa : Le Saout Marc

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l’art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sommaire

1.....	Présentation de la démarche.....	1
1.1	Cartes du futur zonage	1
2.....	Caractéristiques des zonages et contexte	14
2.1	Listes des documents d’urbanisme et zonages	14
2.2	Cartes des anciens zonages	15
3.....	Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d’être touchées	28
3.1	Périmètre de la zone d’étude	28
3.2	Captages d’alimentation en eau potable	29
3.3	Localisation des PPR	30
3.4	Localisation des réservoirs biologiques selon SDAGE	31
3.5	Zones Natura 2000	32
3.6	ZNIEFF1	34
3.7	Zones humides	36
3.8	Eléments de la Trame Verte et Bleue	38
3.9	Sensibilité de la nappe Phréatique	40
3.10	Les masses d’eau	41
4.....	Points divers.....	45
4.1	Surcharge des Systèmes de traitement	45

Annexes

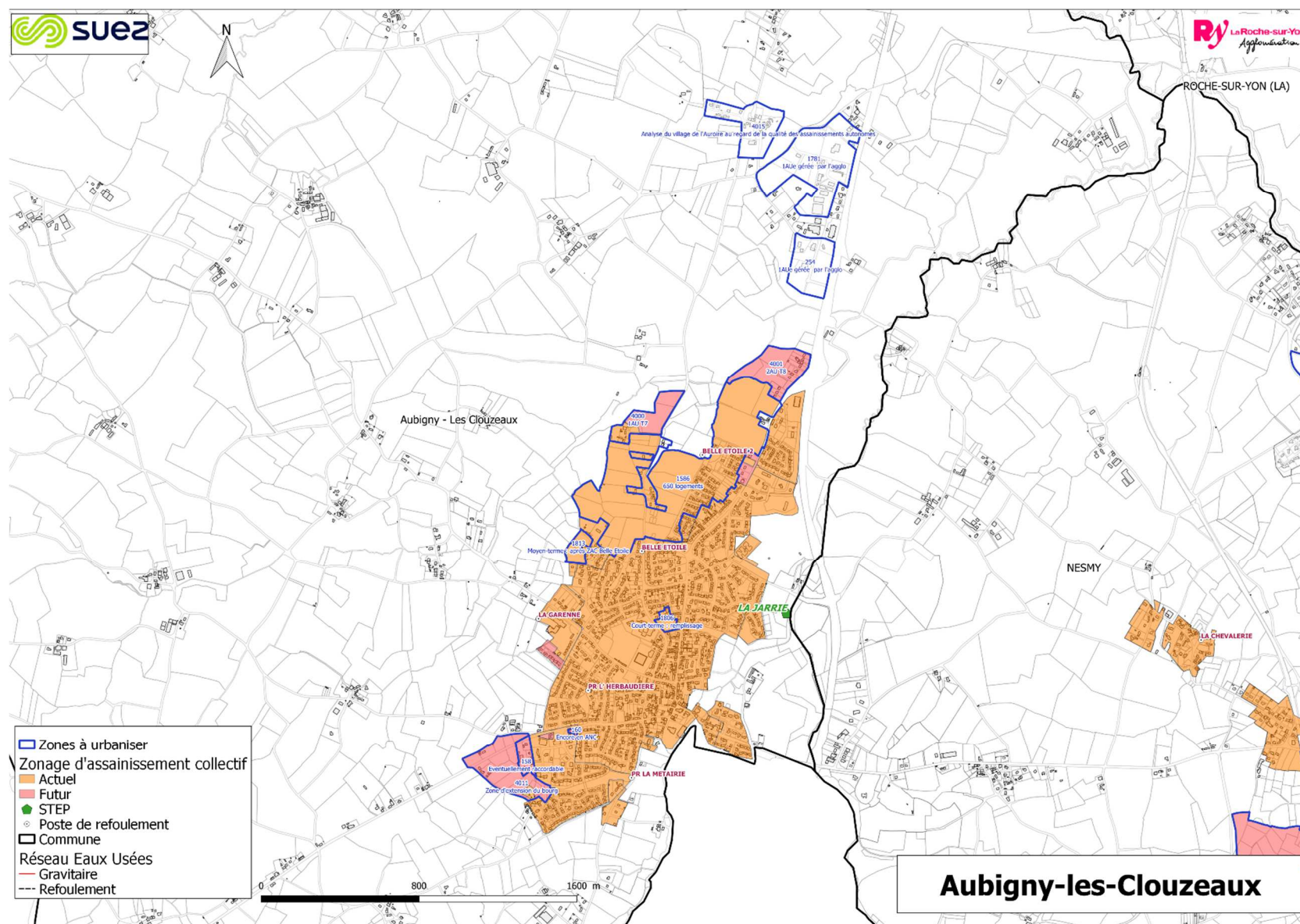
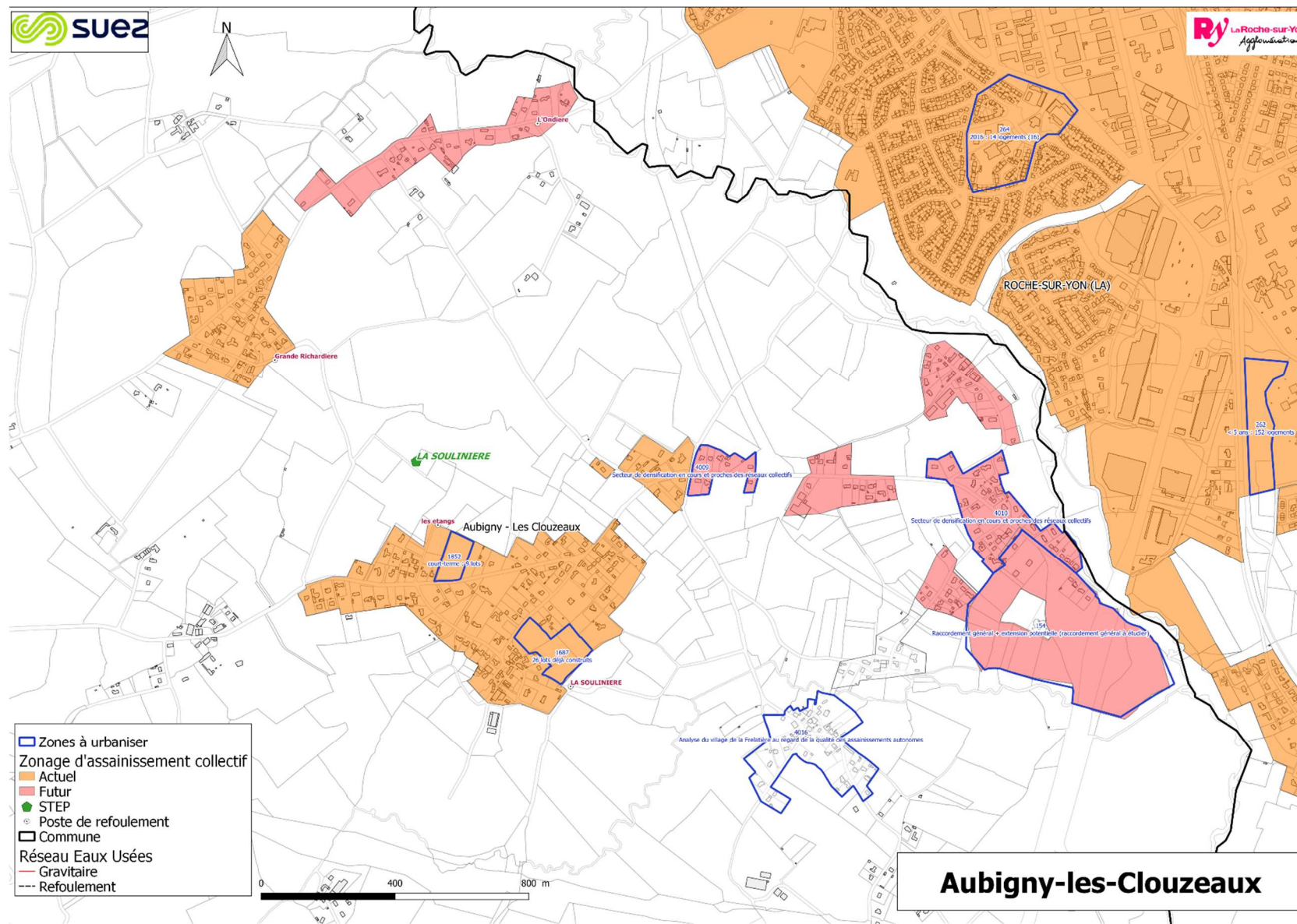
Examen au cas par cas pour les zones visées par l’art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Tables des illustrations

Figure 1 : Futur Zonage d’assainissement de Aubigny-les-Clouzeaux	2
Figure 2 : Futur Zonage d’assainissement de Dompierre sur Yon.....	2
Figure 3 : Futur Zonage d’assainissement de Fougeré	3
Figure 4 : Futur Zonage d’assainissement de La Chaize le Vicomte	4
Figure 5 : Futur Zonage d’assainissement de La Ferrière	5
Figure 6 : Futur Zonage d’assainissement de La Roche sur Yon	7
Figure 7 : Futur Zonage d’assainissement de Landeronde	7
Figure 8 : Futur Zonage d’assainissement de Le Tablier	8
Figure 9 : Futur Zonage d’assainissement de Moulleron le Captif	9
Figure 10 : Futur Zonage d’assainissement de Nesmy	9
Figure 11 : Futur Zonage d’assainissement de Rives de l’Yon.....	11
Figure 12 : Futur Zonage d’assainissement de Thorigny	11
Figure 13 : Futur Zonage d’assainissement de Venansault.....	13
Figure 14 : Carte zonage actuel de Aubigny-Les Clouzeaux.....	15
Figure 15 : Carte zonage actuel de Dompierre-sur-Yon.....	16
Figure 16 : Carte zonage actuel de Fougeré.....	17
Figure 17 : Carte zonage actuel de La Chaize-le-Vicomte	18
Figure 18 : Carte zonage actuel de La Ferrière	19
Figure 19 : Carte zonage actuel de La Roche-sur-Yon	20
Figure 20 : Carte zonage actuel de Landeronde	21
Figure 21 : Carte zonage actuel de Le Tablier	22
Figure 22 : Carte zonage actuel de Moulleron-le-Captif	23
Figure 23 : Carte zonage actuel de Nesmy.....	24
Figure 24 : Carte zonage actuel de Rives de l’Yon	25
Figure 25 : Carte zonage actuel de Thorigny	26
Figure 26 : Carte zonage actuel de Venansault	27
Figure 27 : Périmètre de la zone d’étude : la Roche-sur-Yon Agglomération	28
Figure 28 : Captages d’alimentation en eau potable	29
Figure 29 : Périmètre des PPR sur le bassin versant du Lay (Source Syndicat Mixte Lay – Marais Poitevin)	30
Figure 30 : Localisation des réservoirs biologiques selon le SDAGE Loire-Bretagne	31
Figure 31 : Localisation des zones Natura 2000 autour de la Roche-sur-Yon Agglomération	33
Figure 32 : Localisation des ZNIEFF1 à la Roche-sur-Yon Agglomération.....	35
Figure 33 : Zones humides d’importance nationale à proximité de la Roche-sur-Yon Agglomération.....	37
Figure 34 : Eléments de la Trame Verte et Bleue autour de la Roche-sur-Yon Agglomération.....	39
Figure 35 : Sensibilité de la nappe phréatique à la Roche-sur-Yon Agglomération	40
Figure 36 : Etat écologique 2013 des eaux de surface (source : Agence de l’eau Loire Bretagne)	42
Figure 37 : Etat chimique des eaux souterraines (source : Agence de l’eau Loire Bretagne)	43

1 PRESENTATION DE LA DEMARCHE

1.1 Cartes du futur zonage



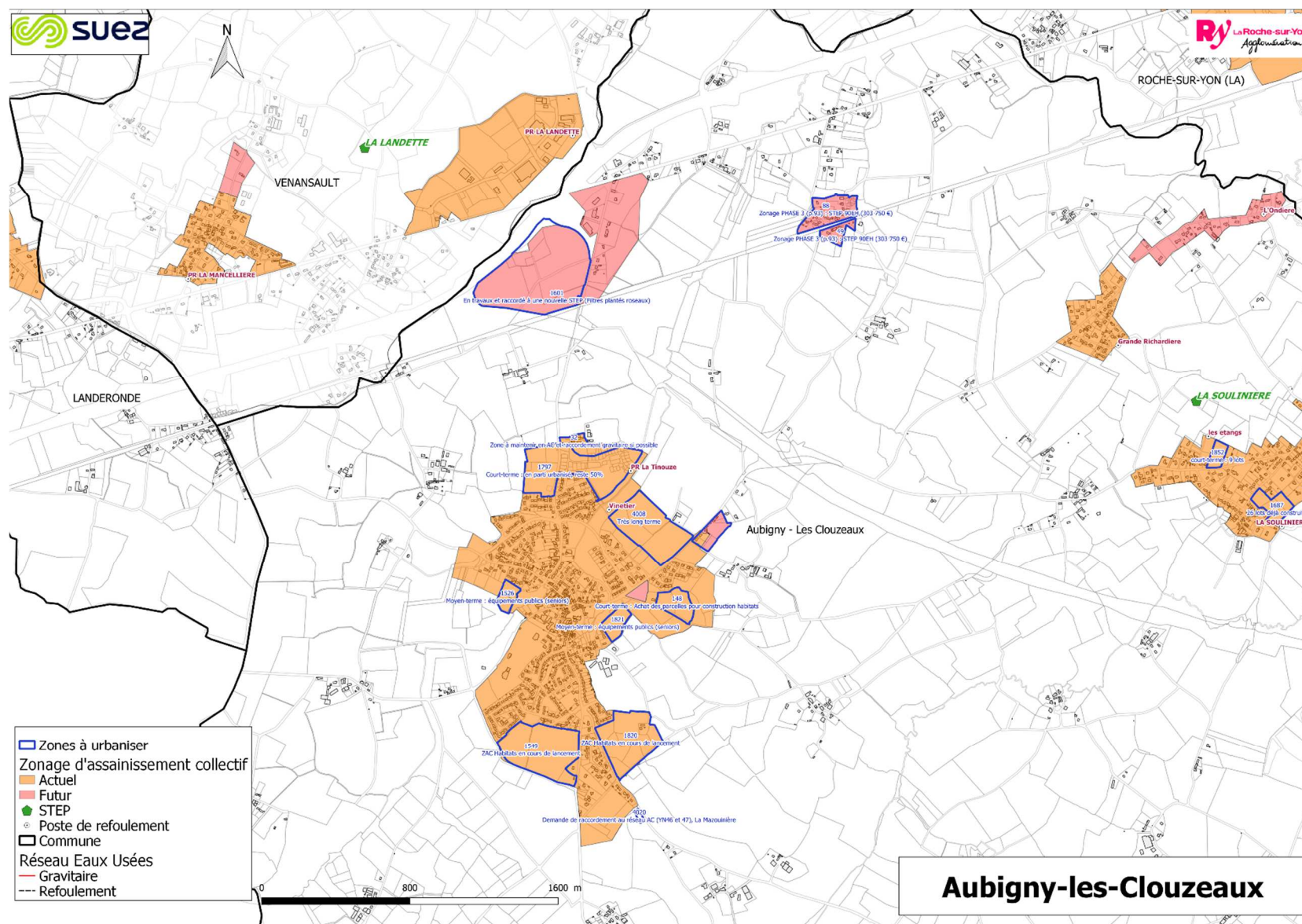


Figure 1 : Futur Zonage d'assainissement de Aubigny-les-Clouzeaux

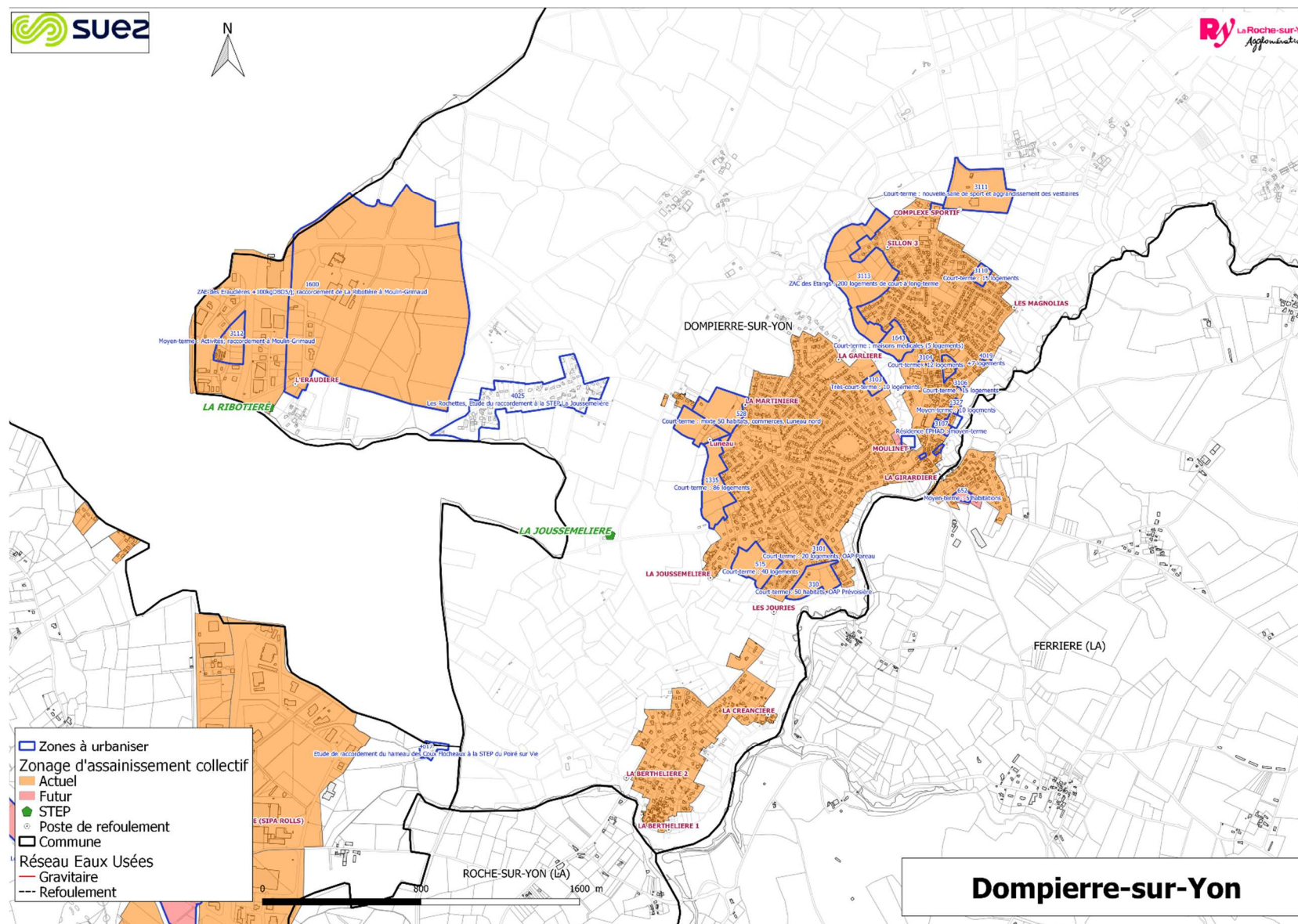


Figure 2 : Futur Zonage d'assainissement de Dompierre sur Yon

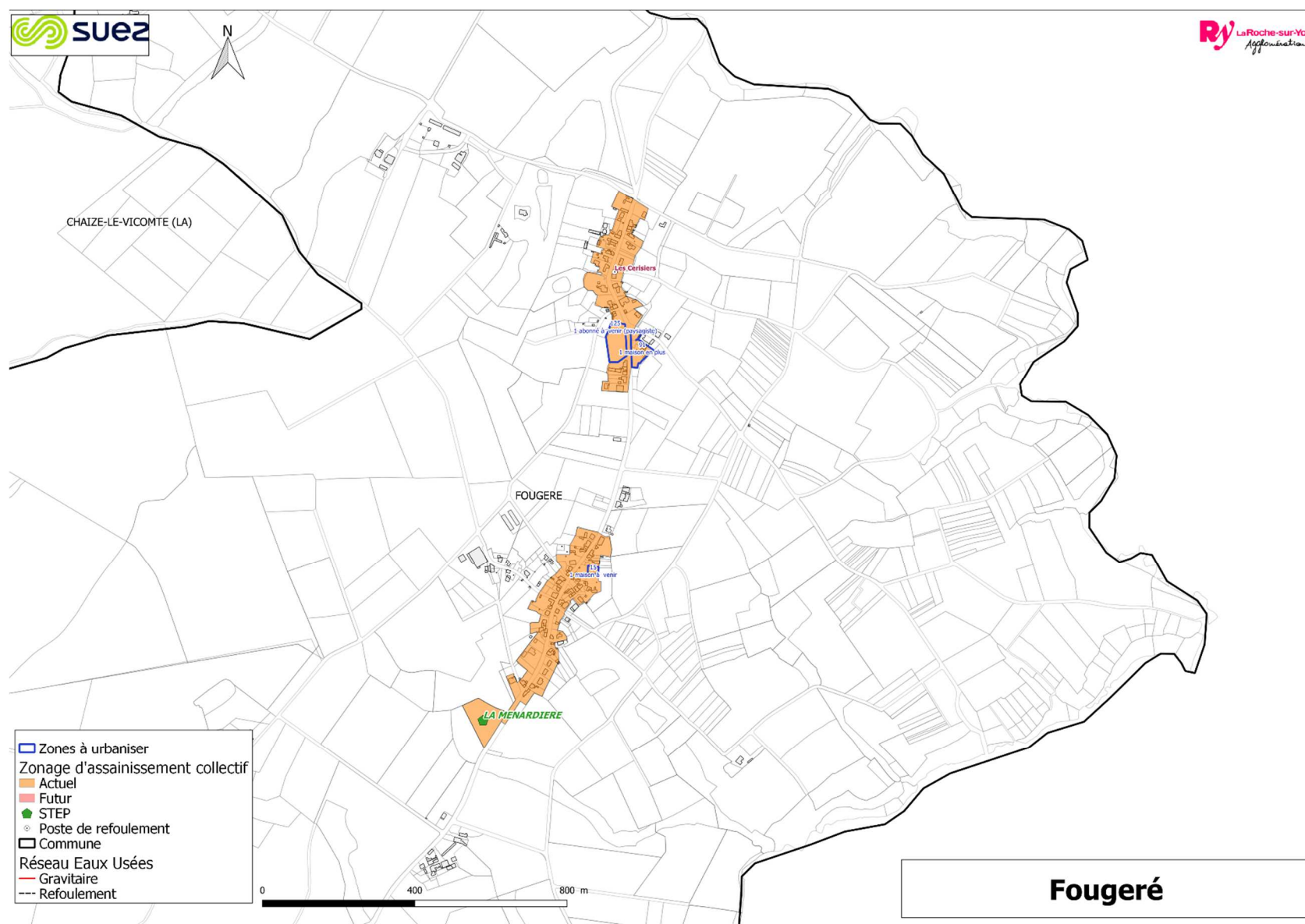
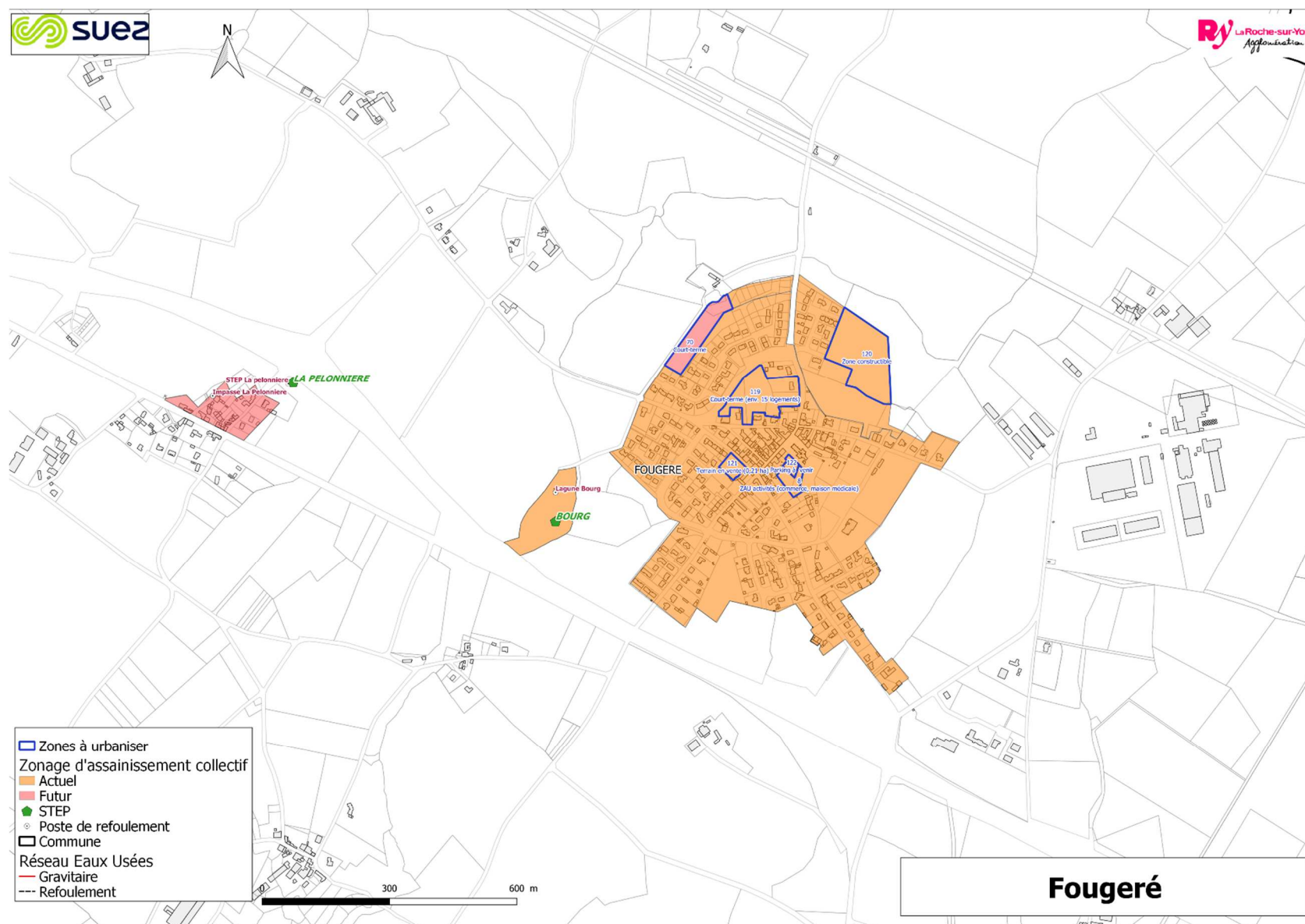


Figure 3 : Futur Zonage d'assainissement de Fougéré

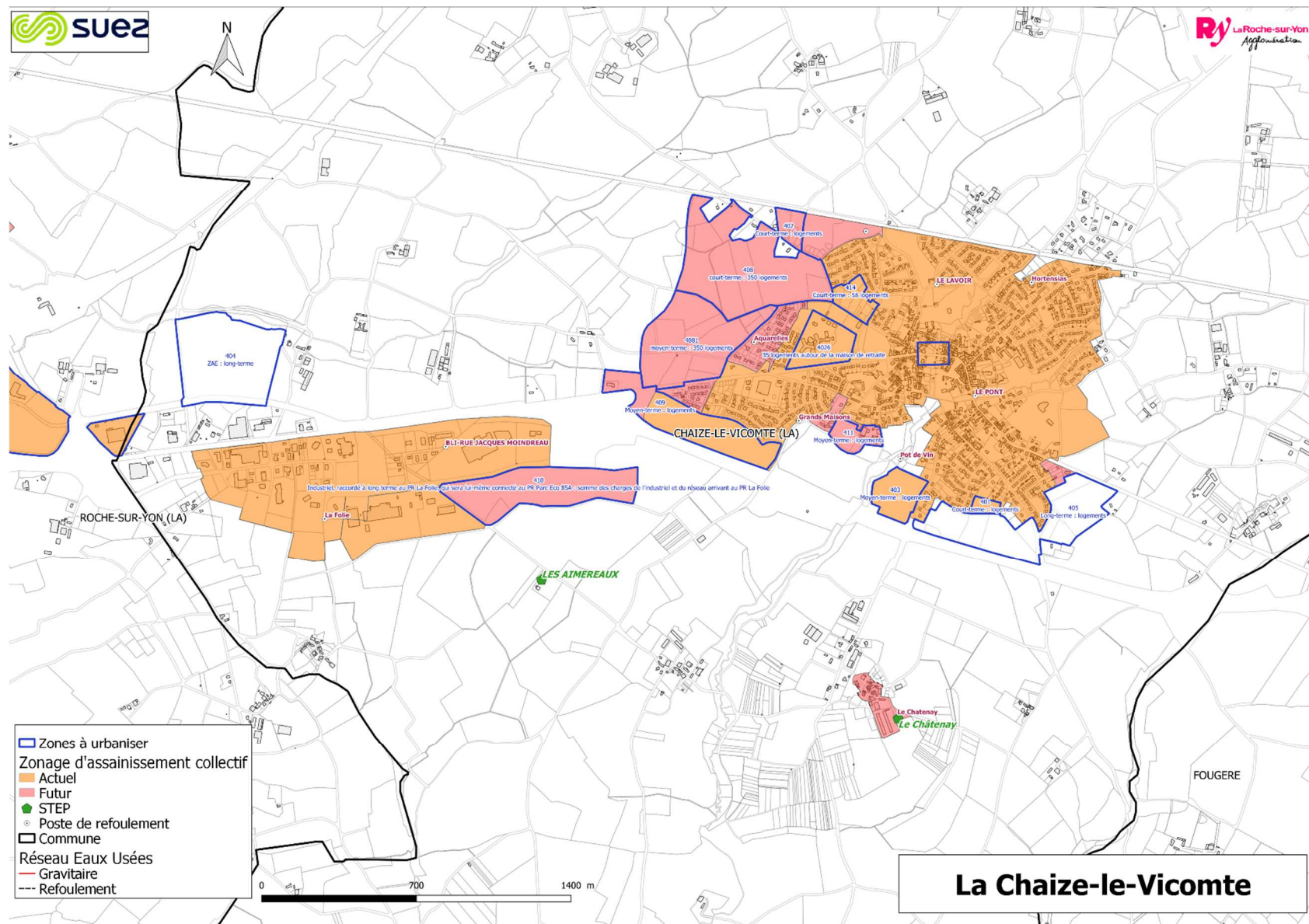
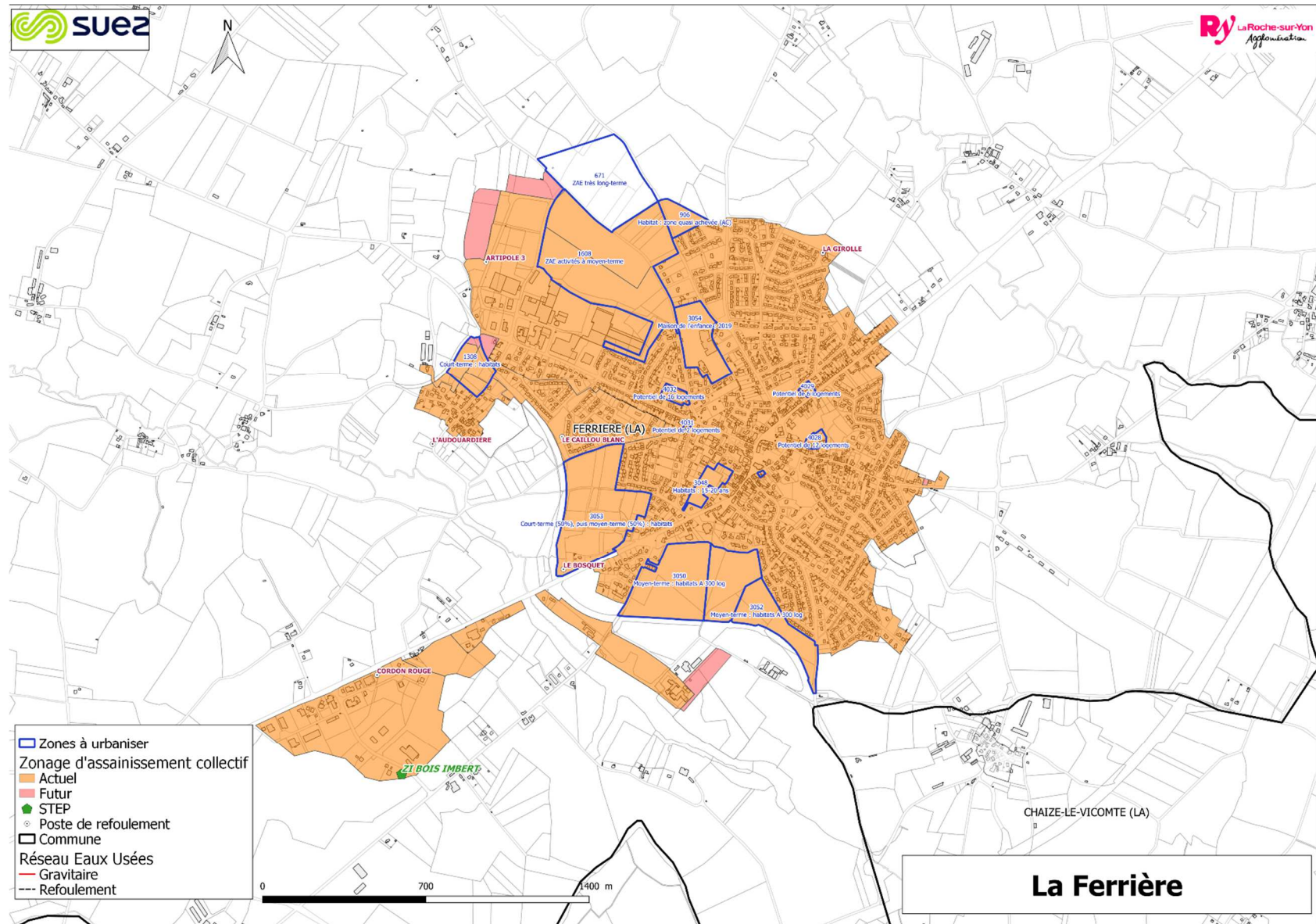


Figure 4 : Futur Zonage d'assainissement de La Chaize le Vicomte



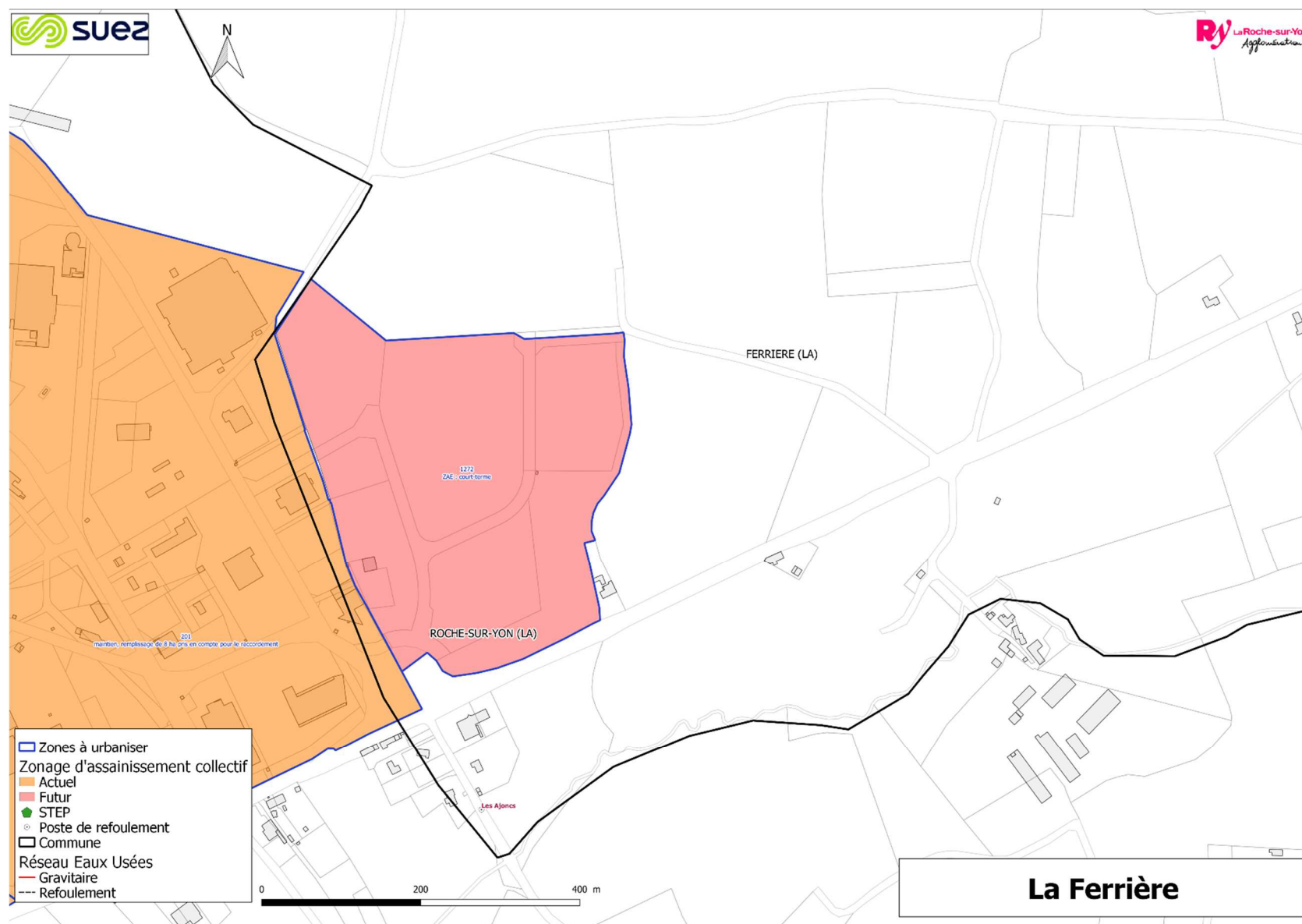
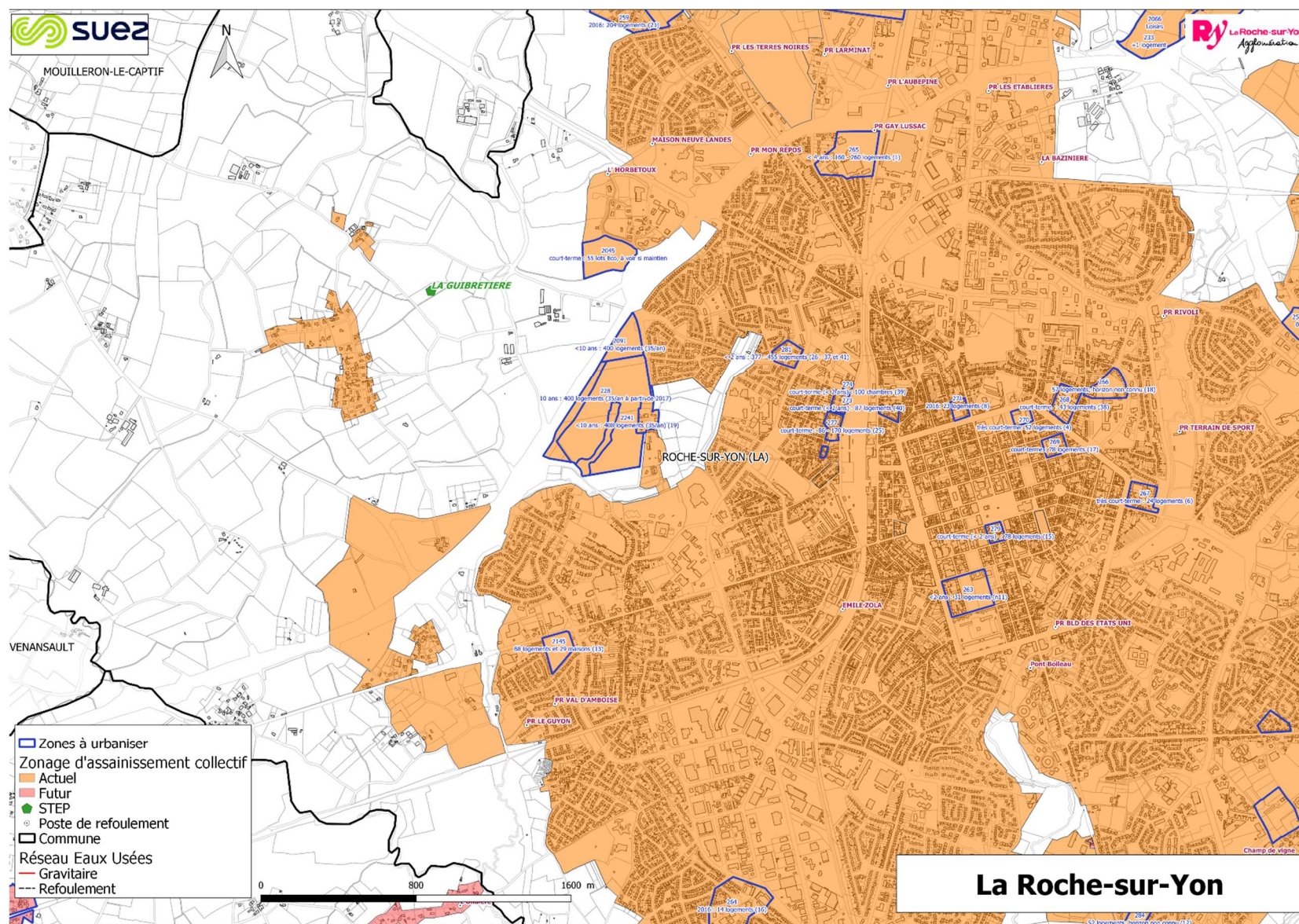
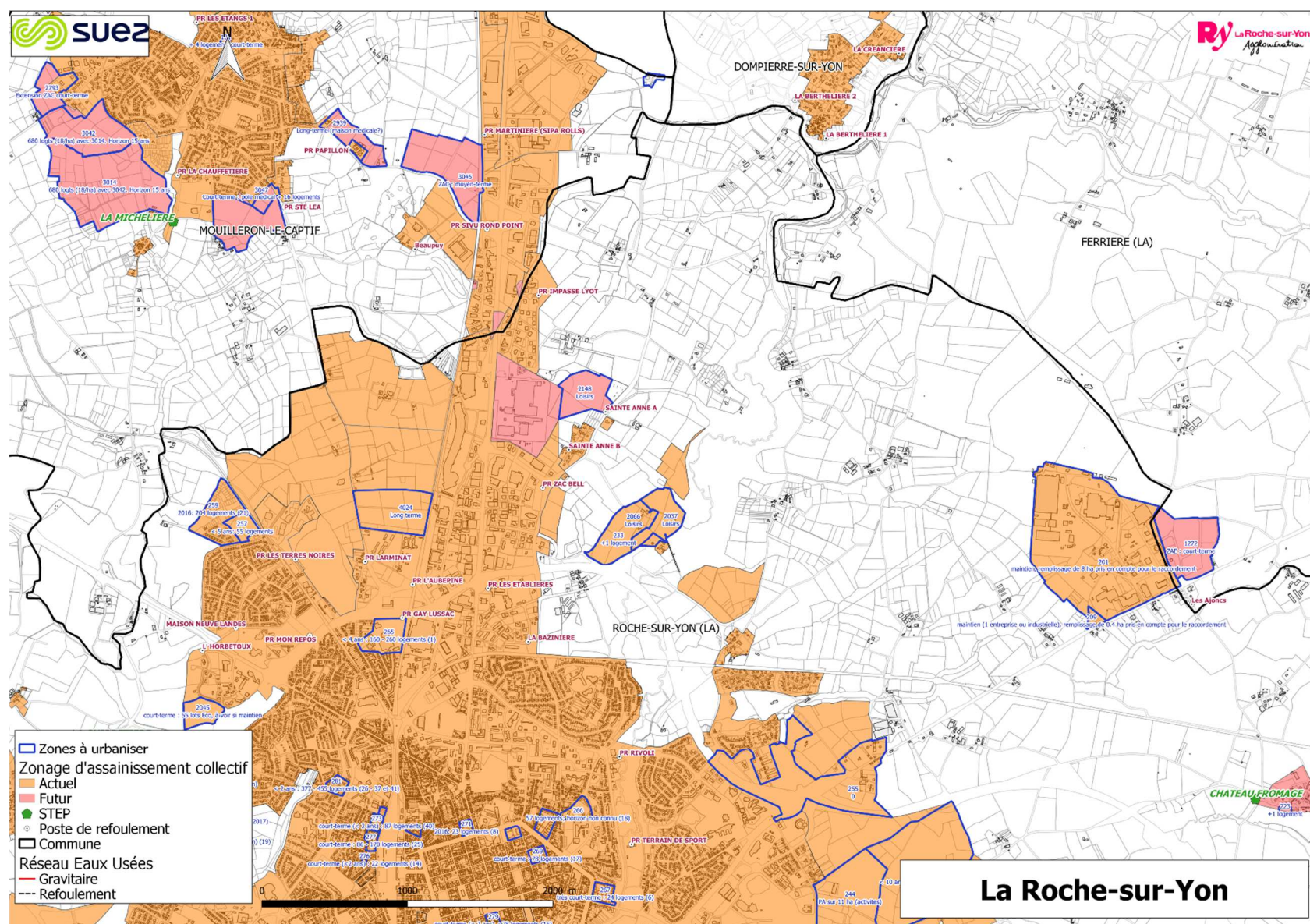
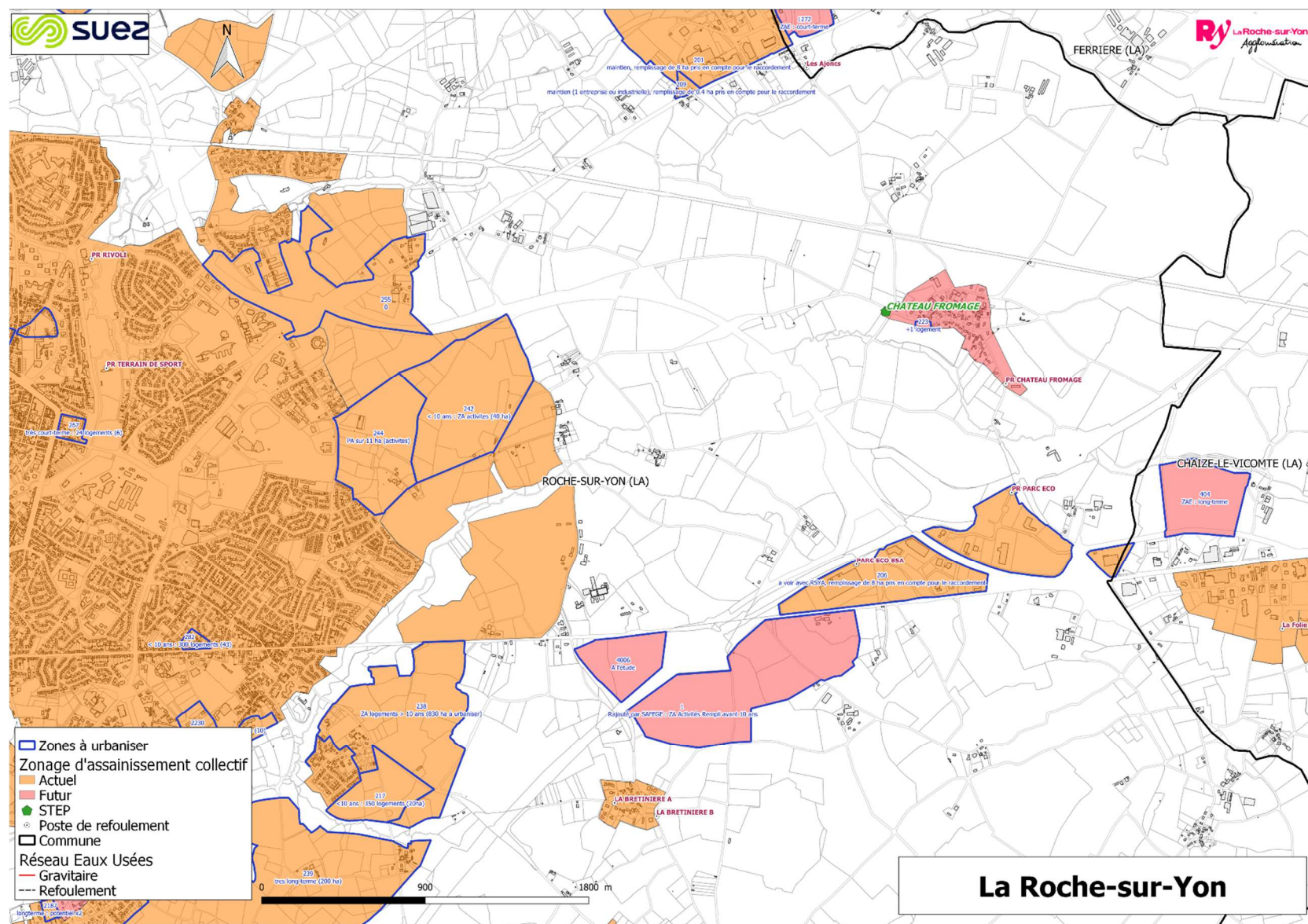


Figure 5 : Futur Zonage d'assainissement de La Ferrière





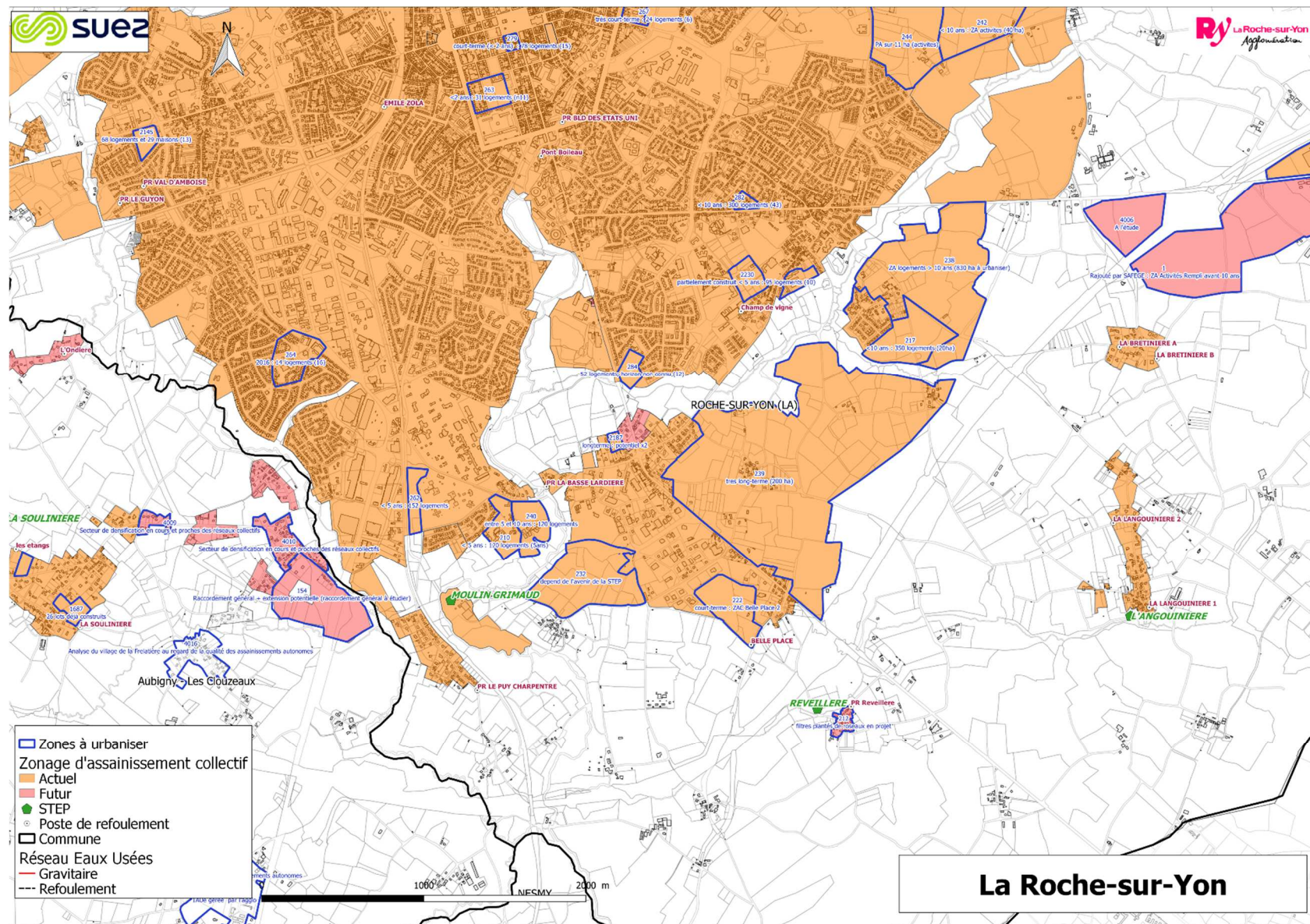


Figure 6 : Futur Zonage d'assainissement de La Roche sur Yon

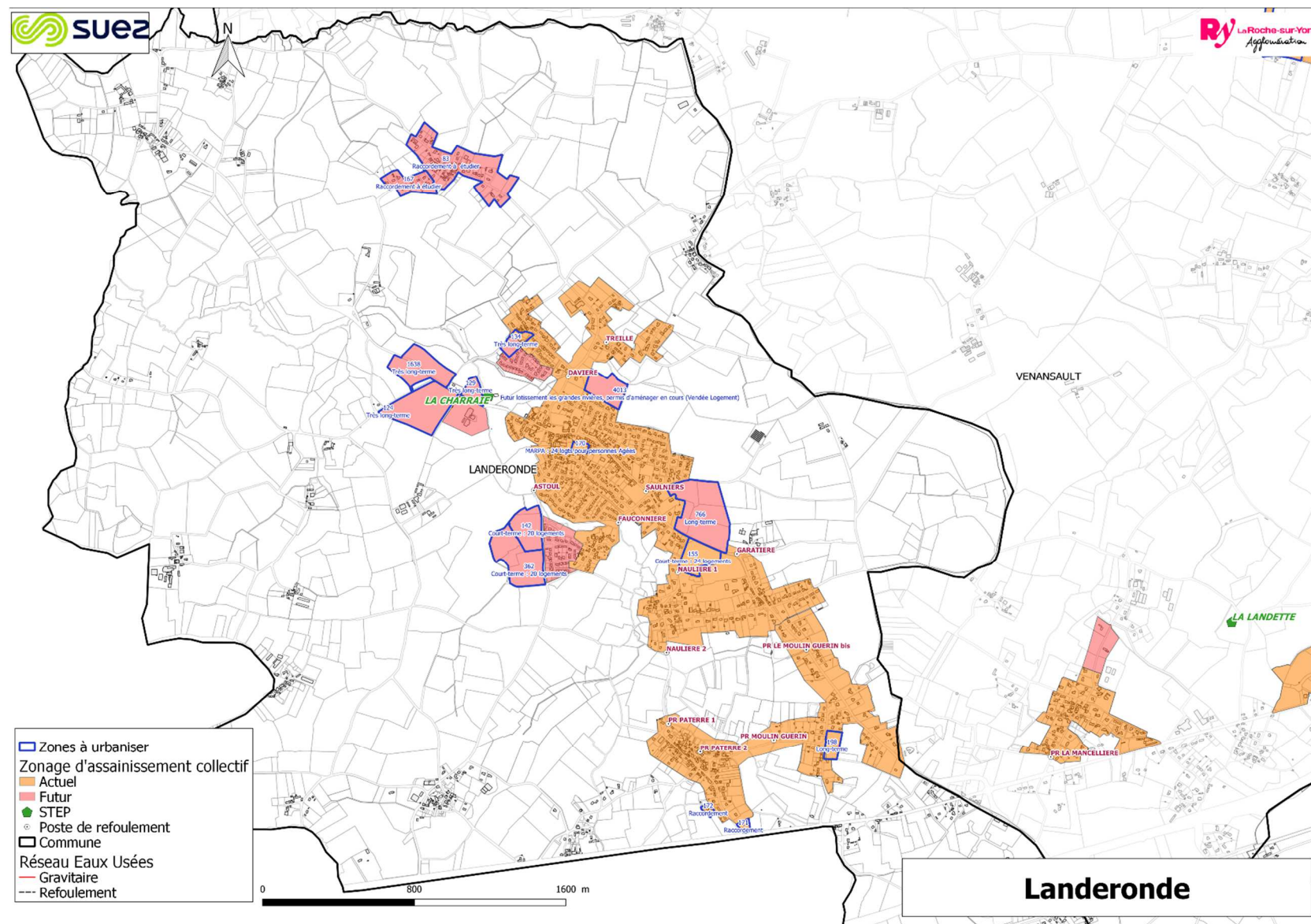


Figure 7 : Futur Zonage d'assainissement de Landeronde

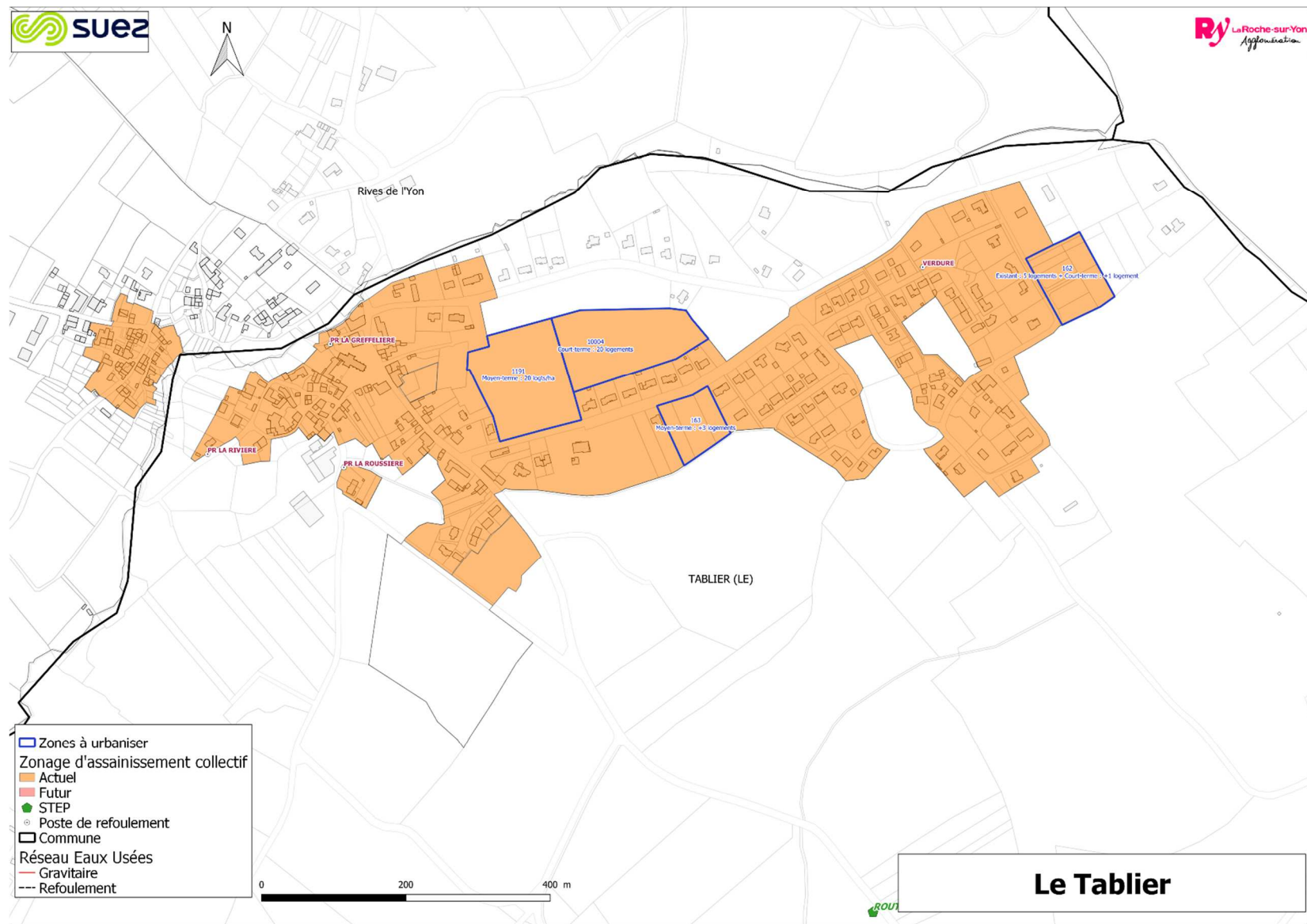


Figure 8 : Futur Zonage d'assainissement de Le Tablier



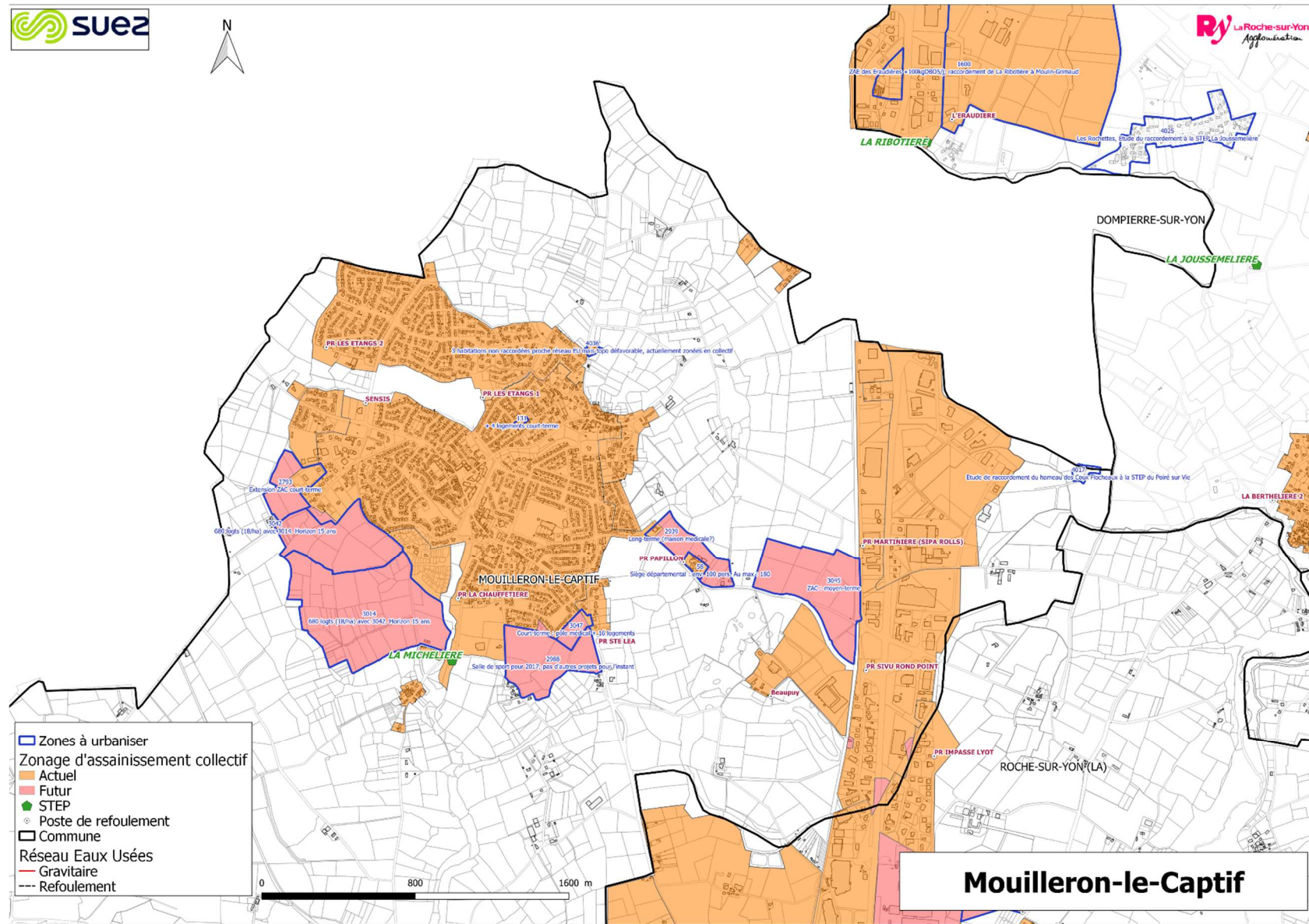


Figure 9 : Futur Zonage d'assainissement de Mouilleron le Captif

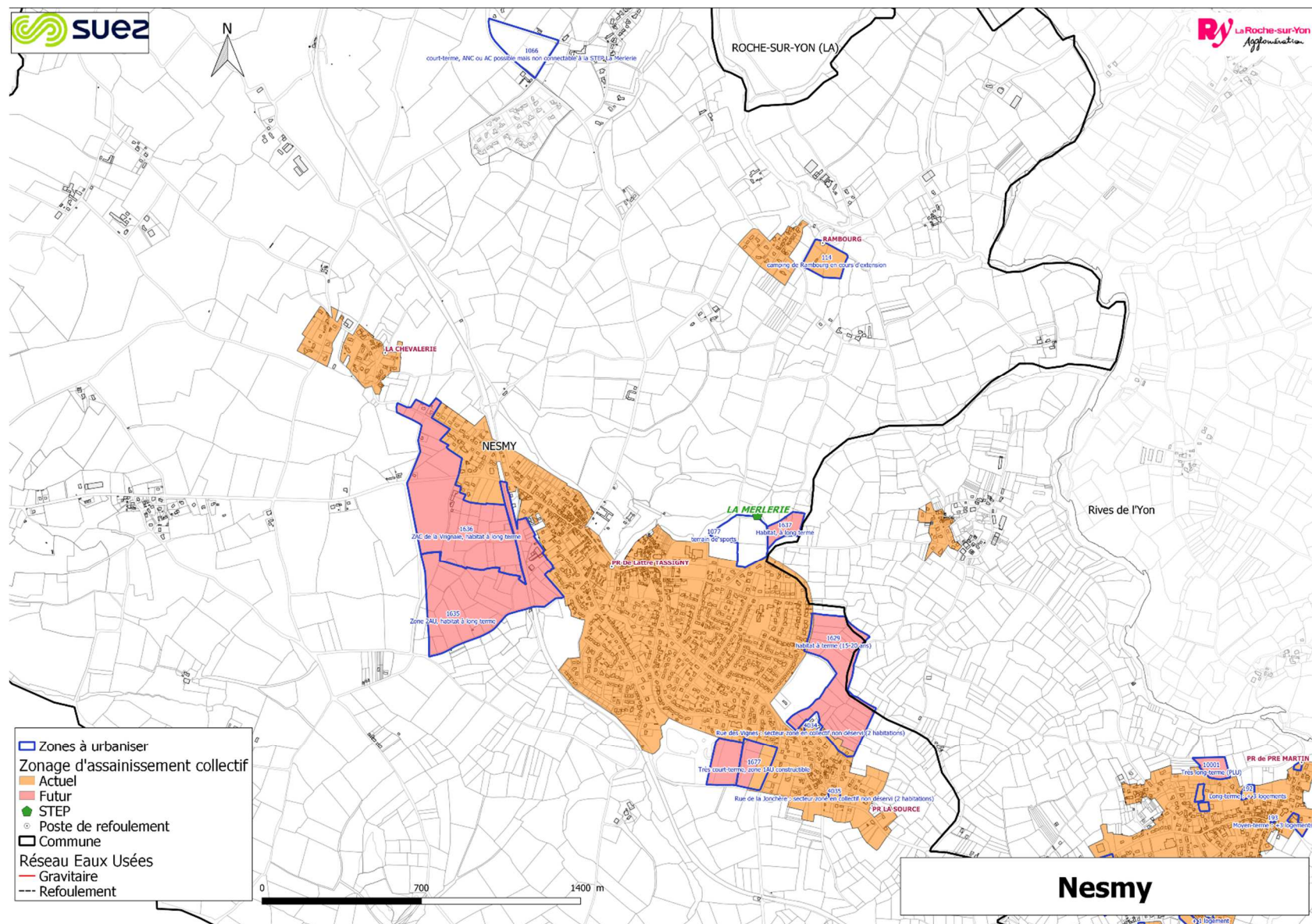
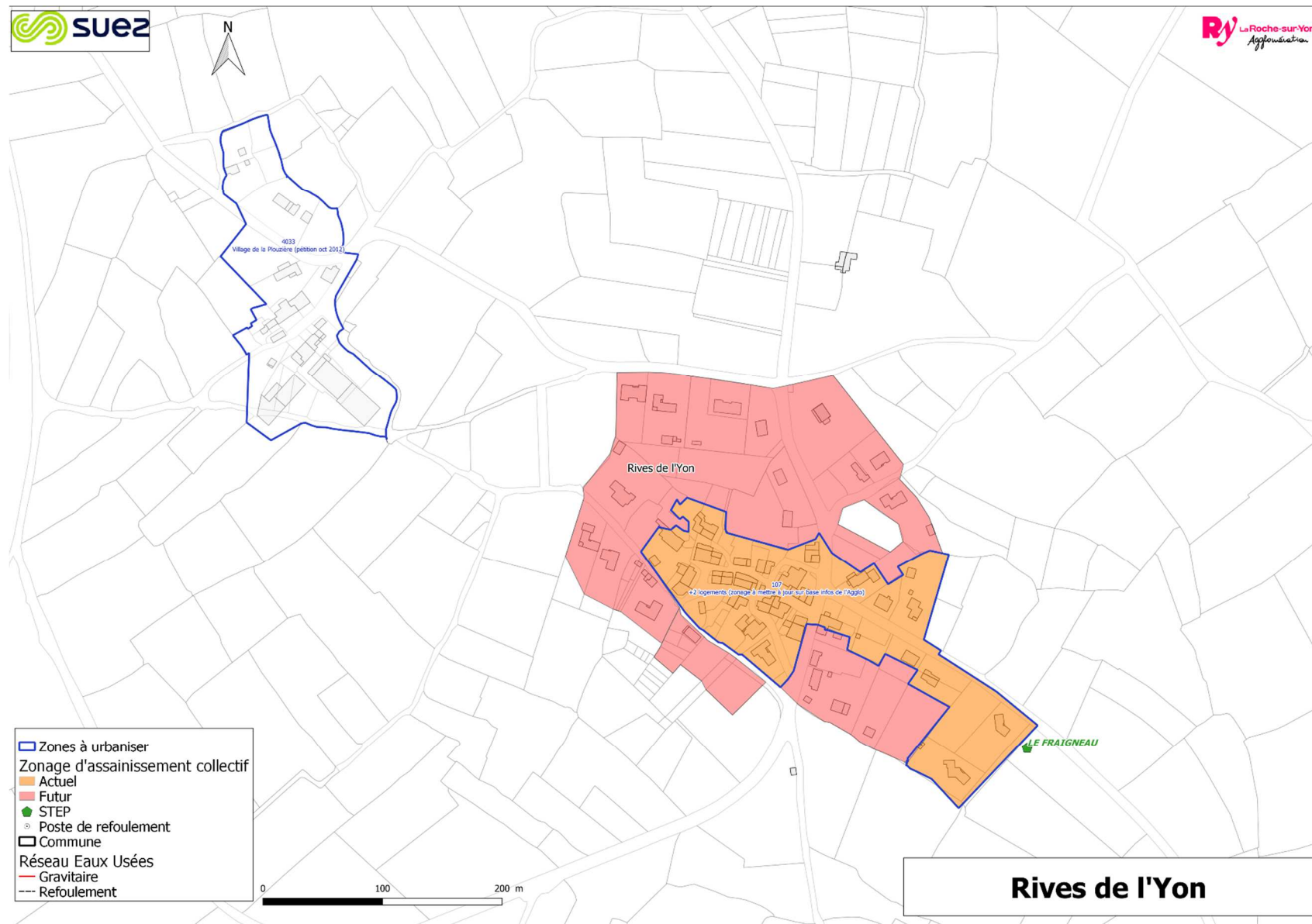
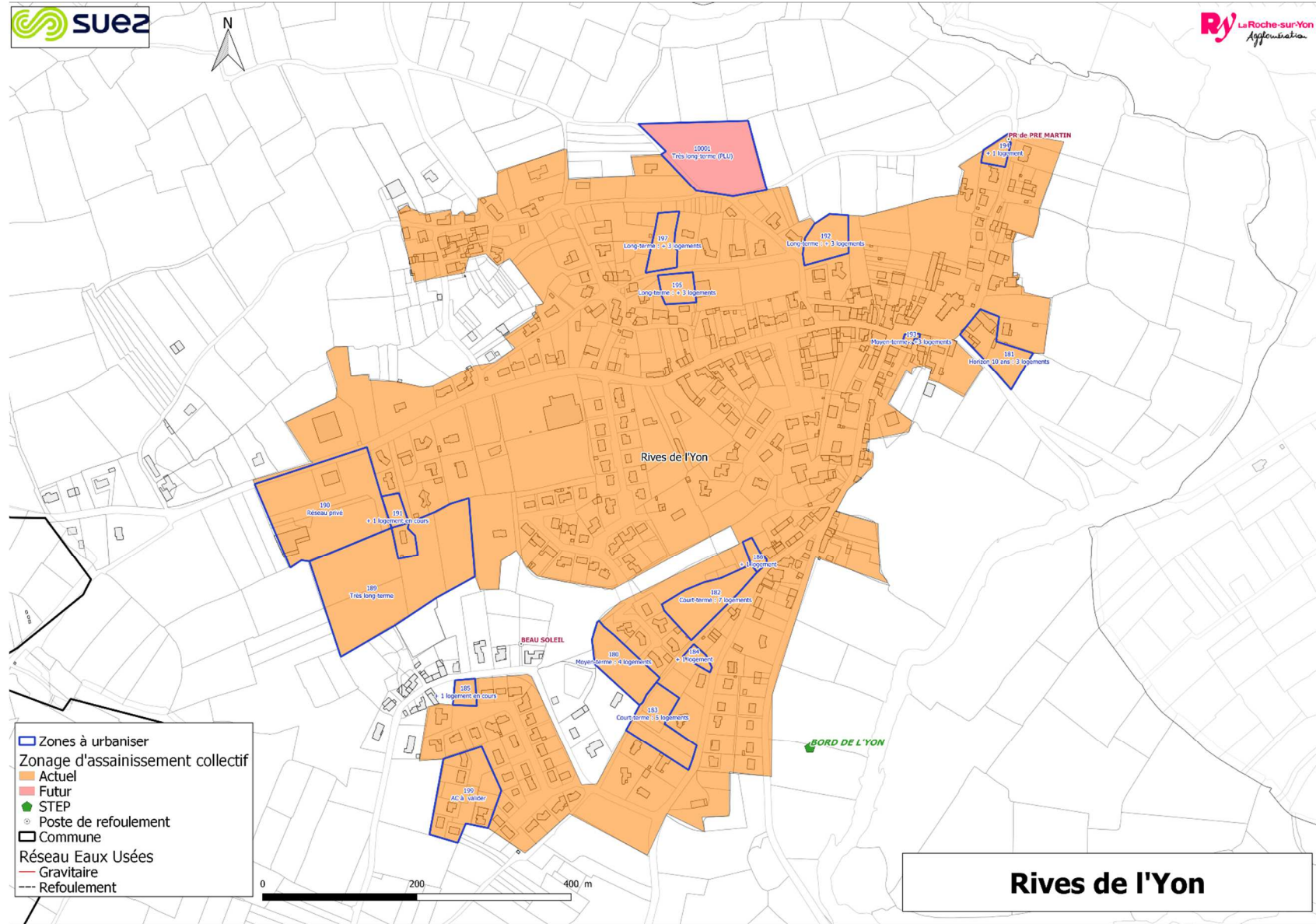


Figure 10 : Futur Zonage d'assainissement de Nesmy



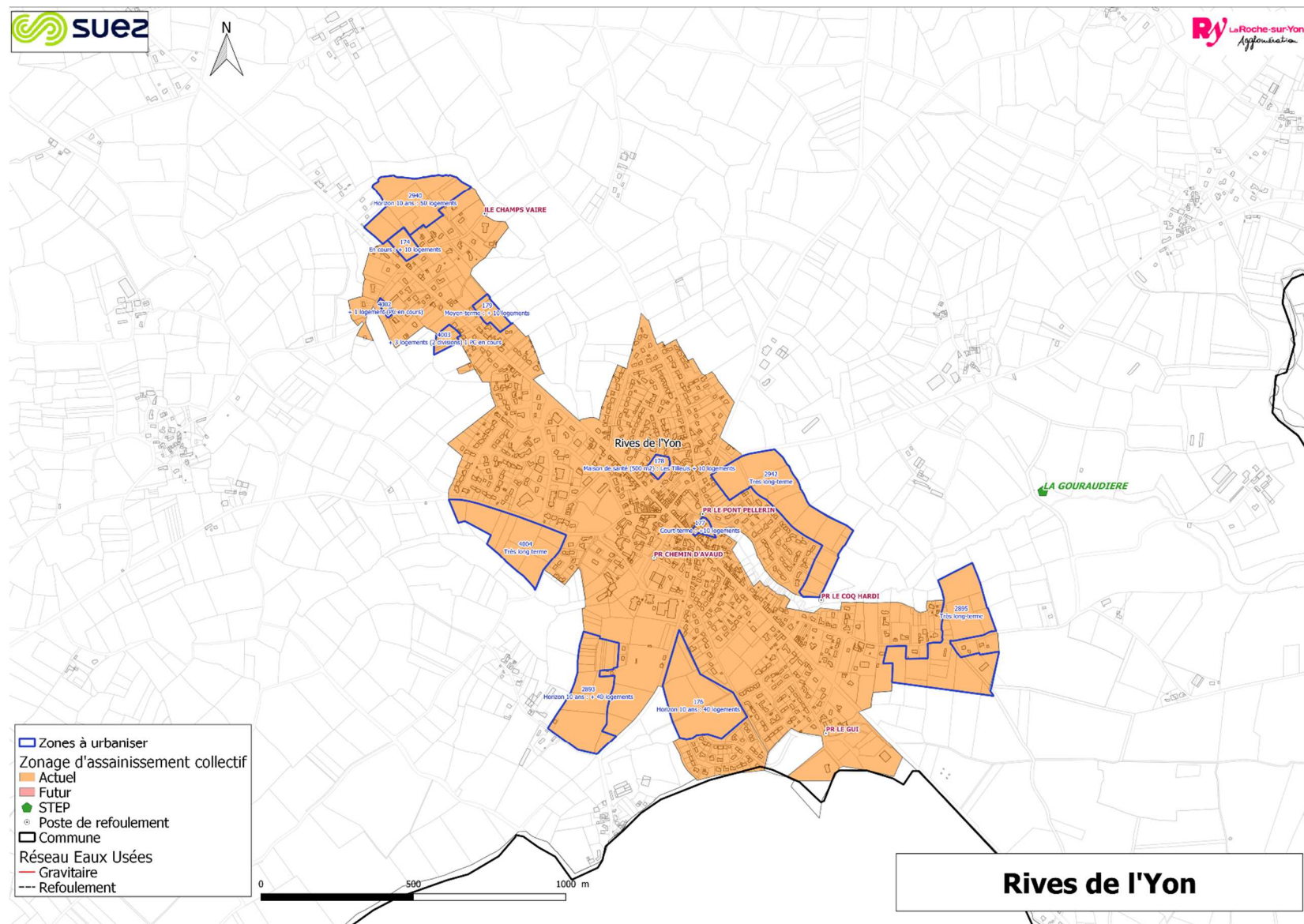


Figure 11 : Futur Zonage d'assainissement de Rives de l'Yon

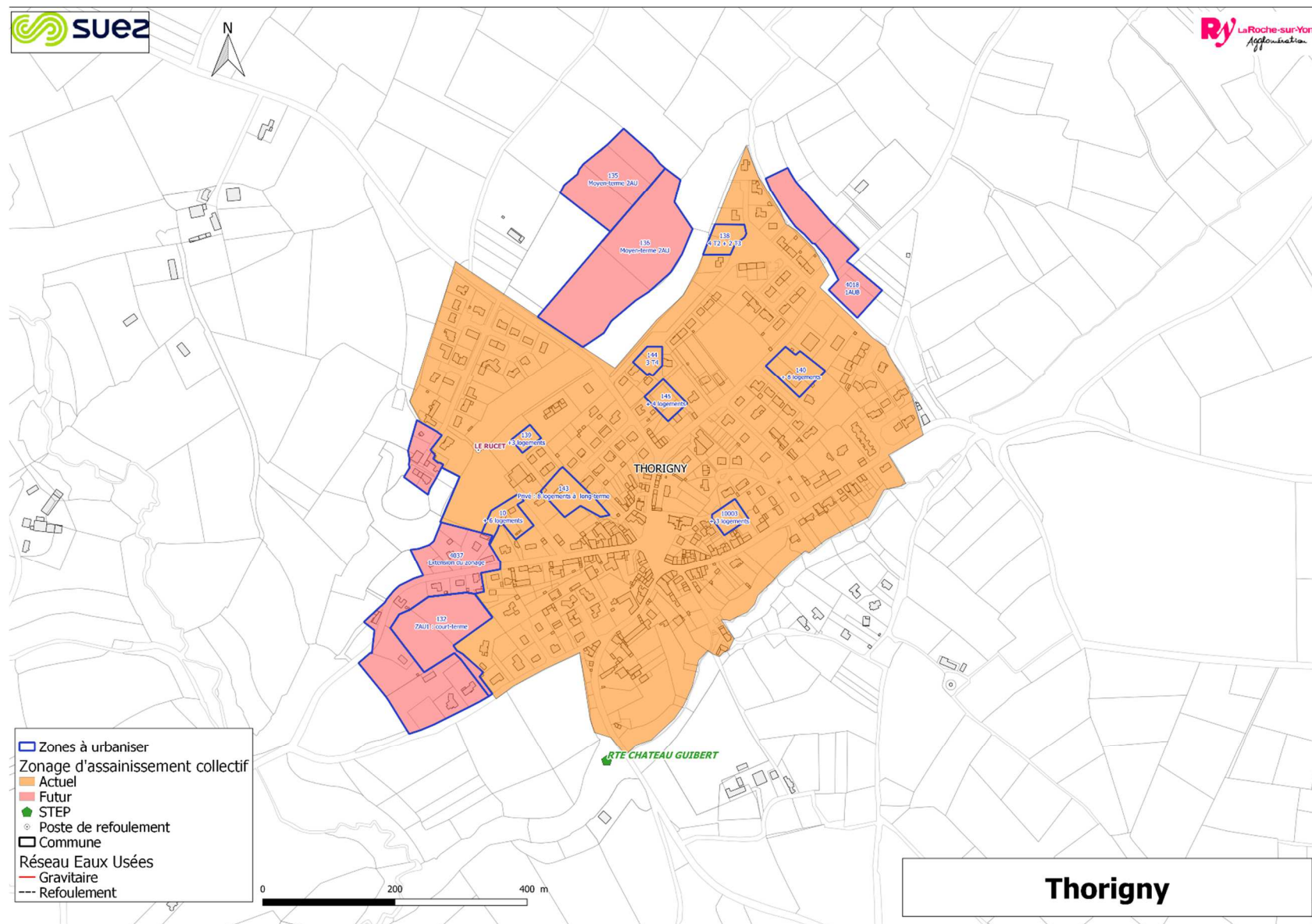
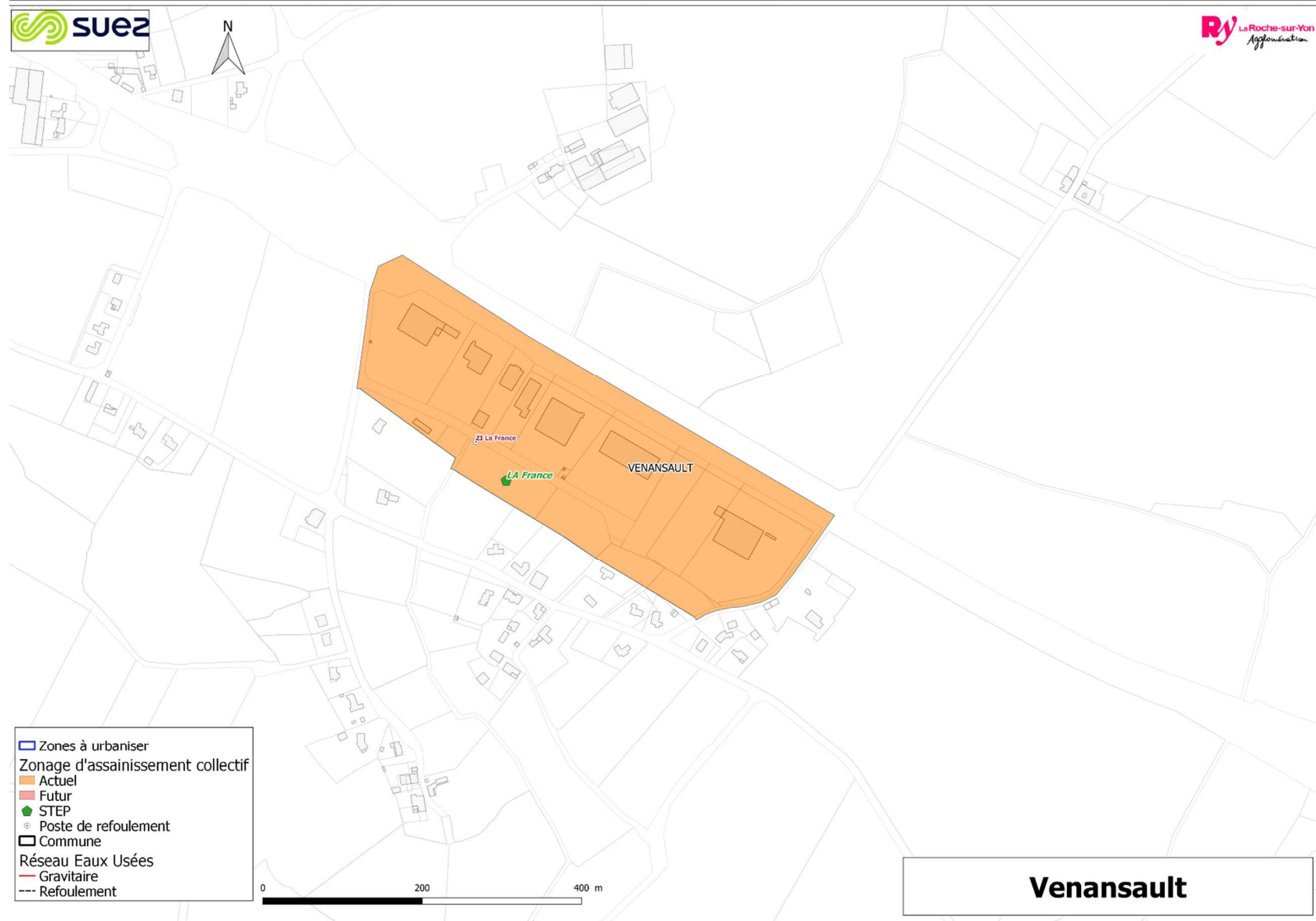
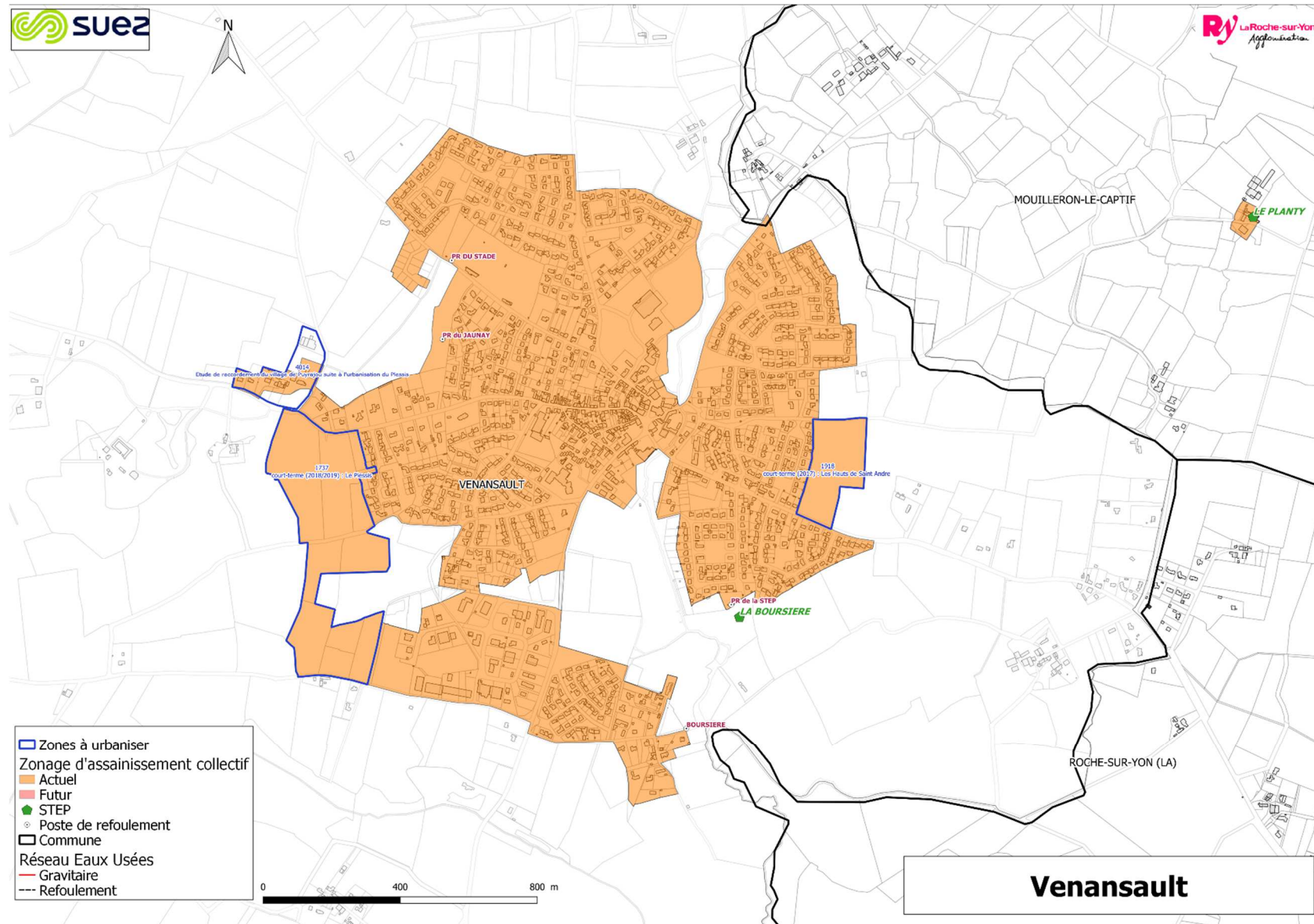


Figure 12 : Futur Zonage d'assainissement de Thorigny



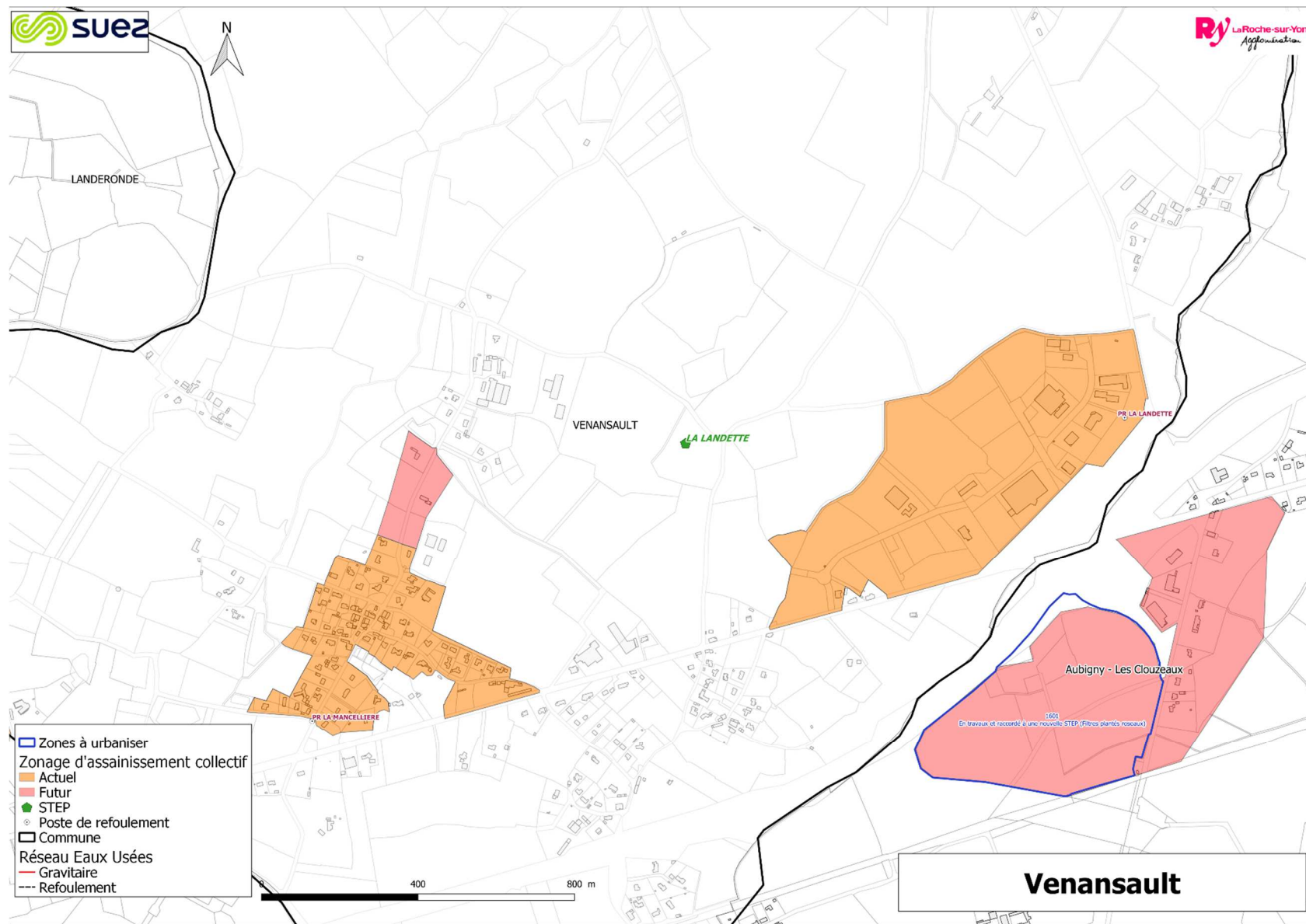


Figure 13 : Futur Zonage d'assainissement de Venansault

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

2 CARACTERISTIQUES DES ZONAGES ET CONTEXTE

2.1 Listes des documents d'urbanisme et zonages

Commune	Document urbanisme	Date d'élaboration	Date d'approbation de la dernière modification ou révision	Date d'approbation zonage assainissement
Aubigny - Les Clouzeaux	PLU	2005 08/09/2010	Modif 12 approuvée le 24/10/2018 Modif 4 approuvée le 24/10/2018	2008 2004
La Chaize-le-Vicomte	PLU	14/03/2006	Déclaration de projet approuvée le 18/12/2017	2006
Dompierre-sur-Yon	PLU	15/07/2008	Modif 1.5 approuvée le 12/07/2017	2013
La Ferrière	PLU	09/11/2011	Modif 1.1 approuvée le 11/07/2018 Révision PLU en cours (décembre 2019)	2011
Fougeré	Carte communale	?	RAS	2006
Landeronde	PLU	18/07/2011	/	1998
Mouilleron-le-Captif	PLU	02/07/2007	27/05/2013	2008
Nesmy	PLU	2006	RAS	1997
La Roche-sur-Yon	PLU	07/10/2009	Modif 13 approuvée le 29/05/2018 Modif 14 en cours Révision PLU en cours	2008
Rives de l'Yon St Florent-des-Bois	PLU	15/10/2009	Modif 2 et révision allégée approuvées le 17/12/2018	2009
Rives de l'Yon Chaillé	Carte communale	?	RAS	2003
Le Tablier	PLU	mars-14	Mise en compatibilité approuvée le 15/10/2018	2014
Thorigny	PLU	15/10/2018	PLU approuvé le 15/10/2018	2018
Venansault	PLU	22/05/2014	Modif 2 approuvée le 06/09/2018 Révision PLU à venir	2014

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Yon et Vie a été approuvé le 11 décembre 2006. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale, ce qui a permis de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour les PLU des communes en cours d'élaboration au cours de cette période.

Le PLU de 2008 de La Roche-sur-Yon a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Une nouvelle évaluation est en cours dans le cadre de la révision du PLU de La Roche-sur-Yon.

Pour les derniers PLU en cours d'élaboration ou récent :

- Thorigny PLU approuvé en 2018, pas d'évaluation réalisée,
- La Ferrière PLU en cours d'arrêt de zonage pour décembre 2019, une évaluation environnementale réalisée.

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

2.2 Cartes des anciens zonages

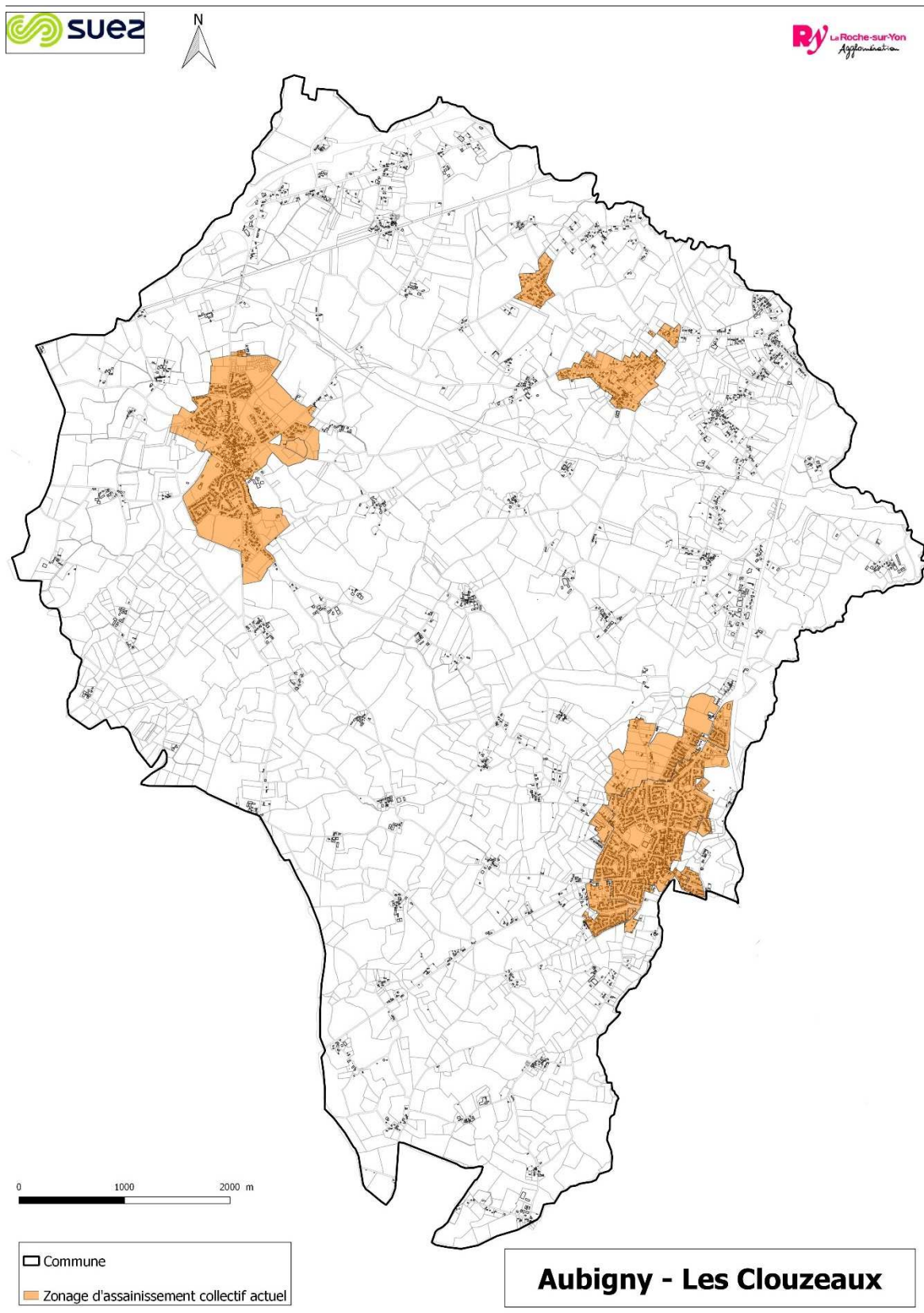


Figure 14 : Carte zonage actuel de Aubigny-Les Clouzeaux

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

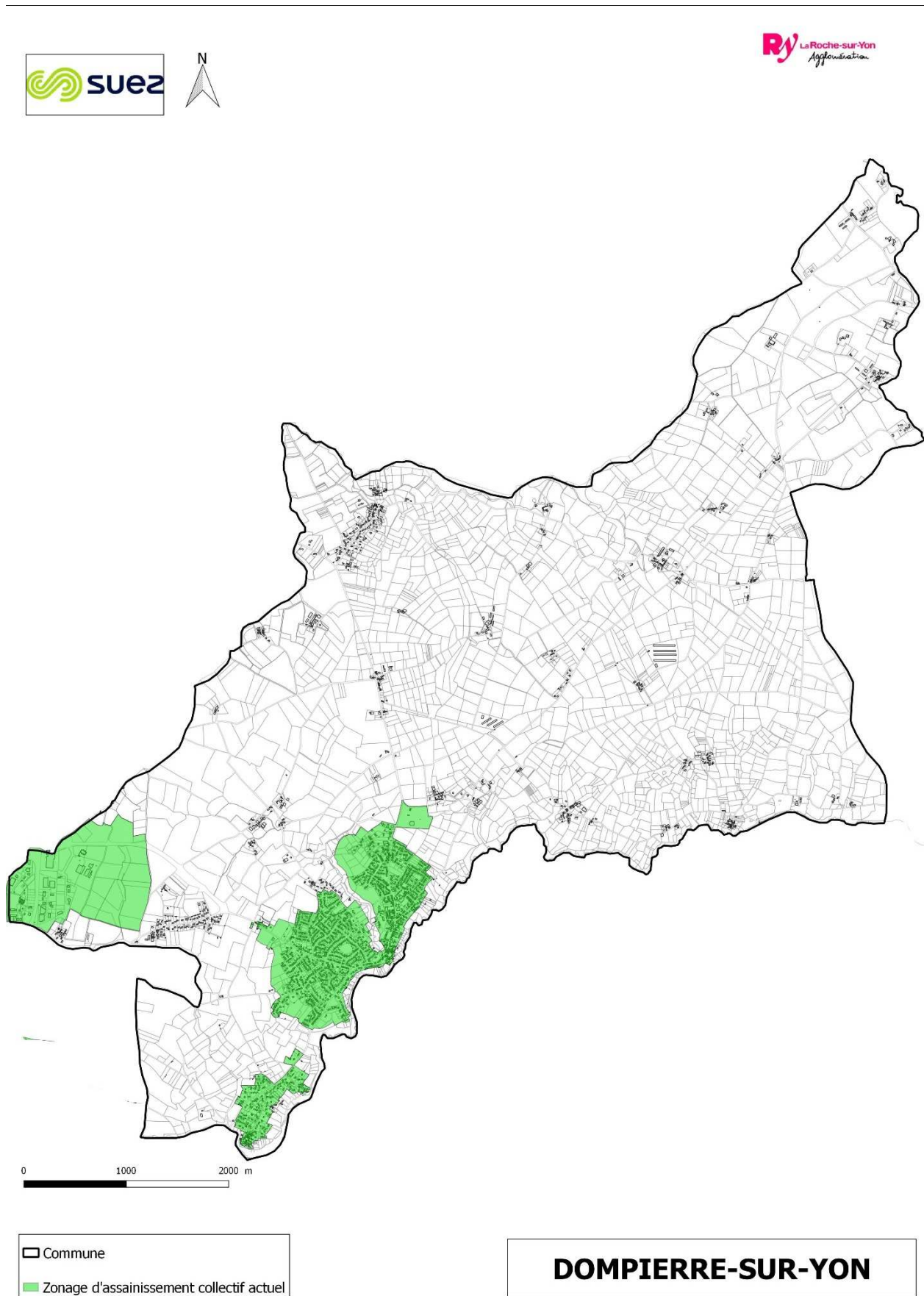


Figure 15 : Carte zonage actuel de Dompierre-sur-Yon

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

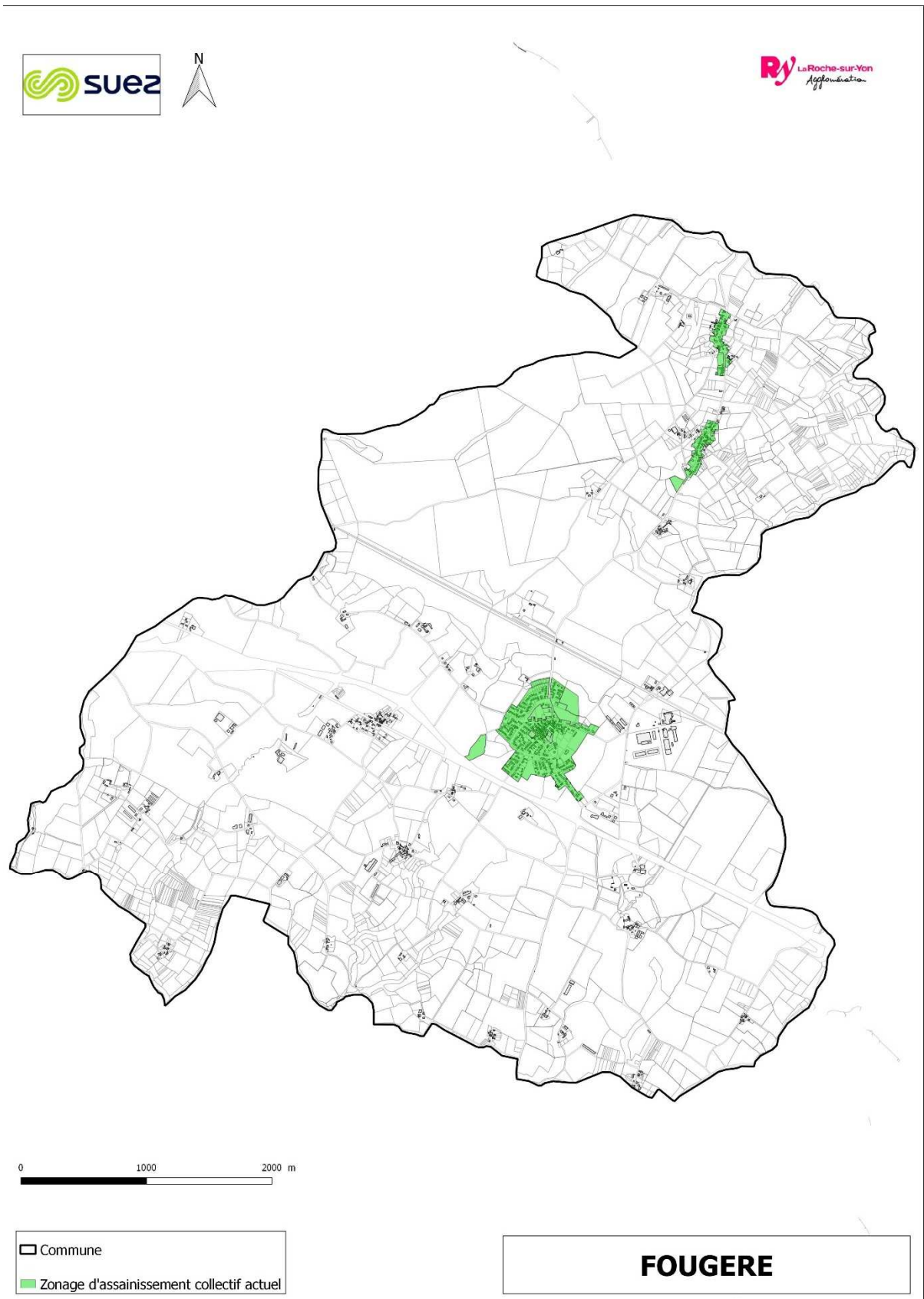


Figure 16 : Carte zonage actuel de Fougere

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

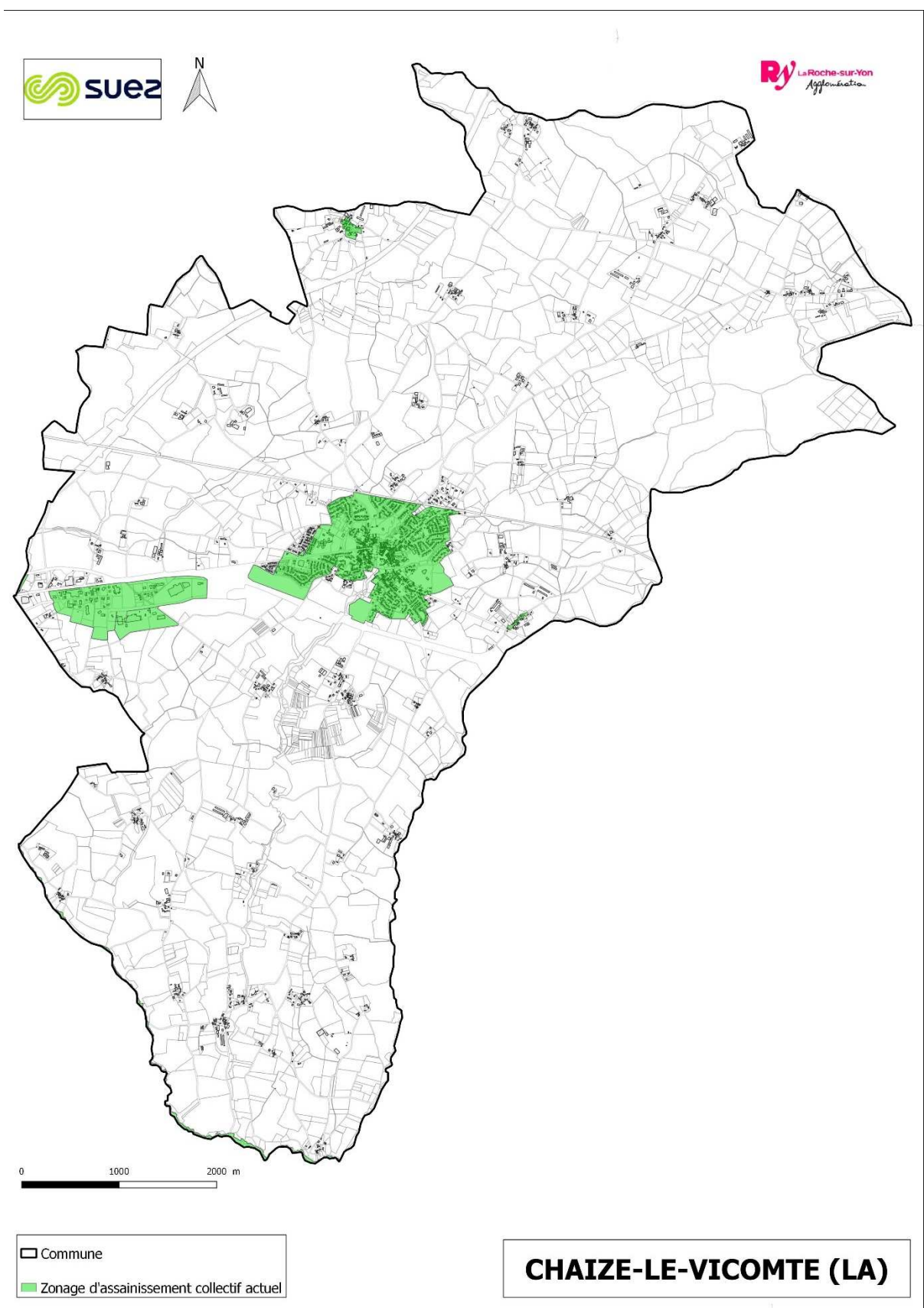


Figure 17 : Carte zonage actuel de La Chaize-le-Vicomte

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

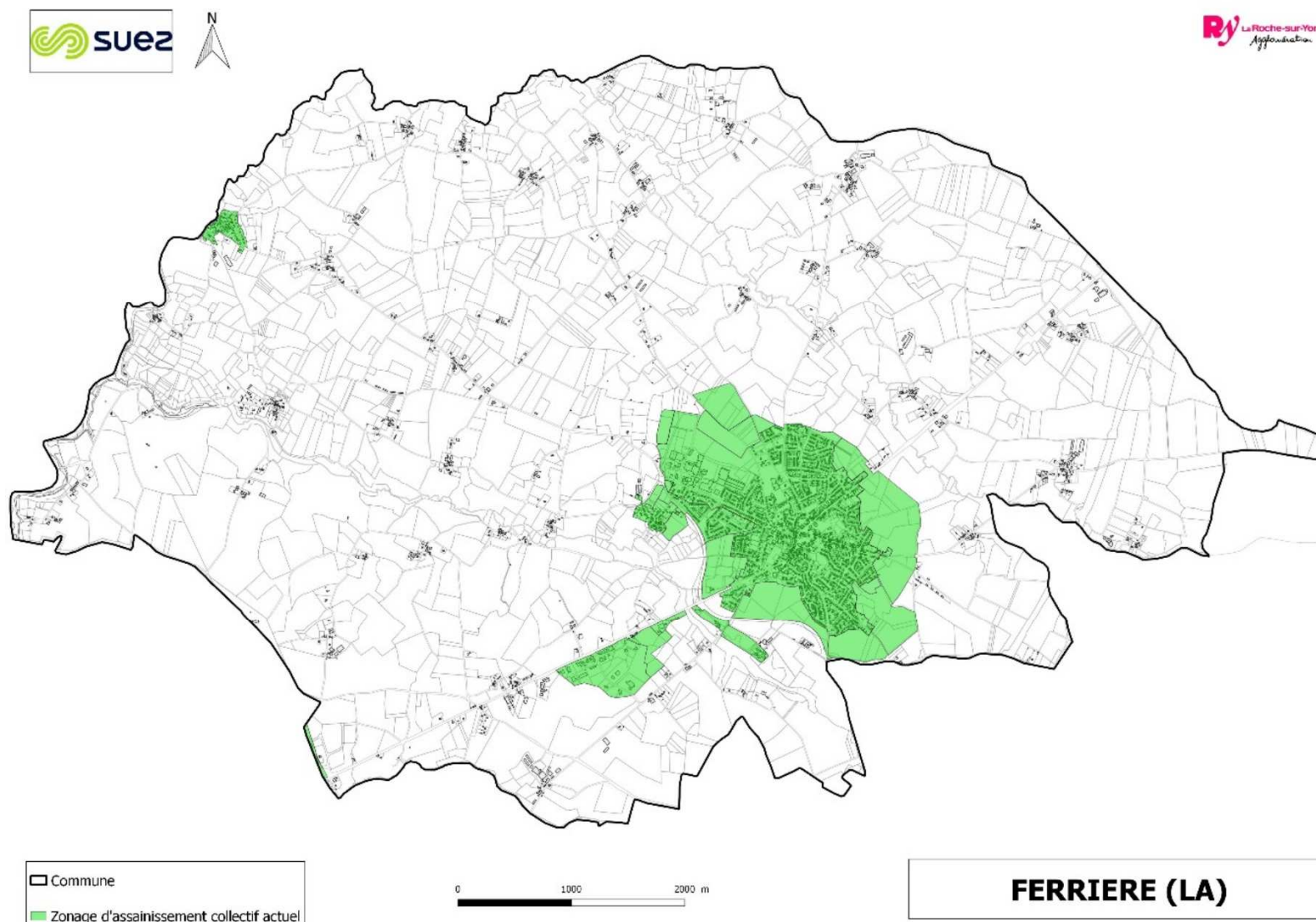
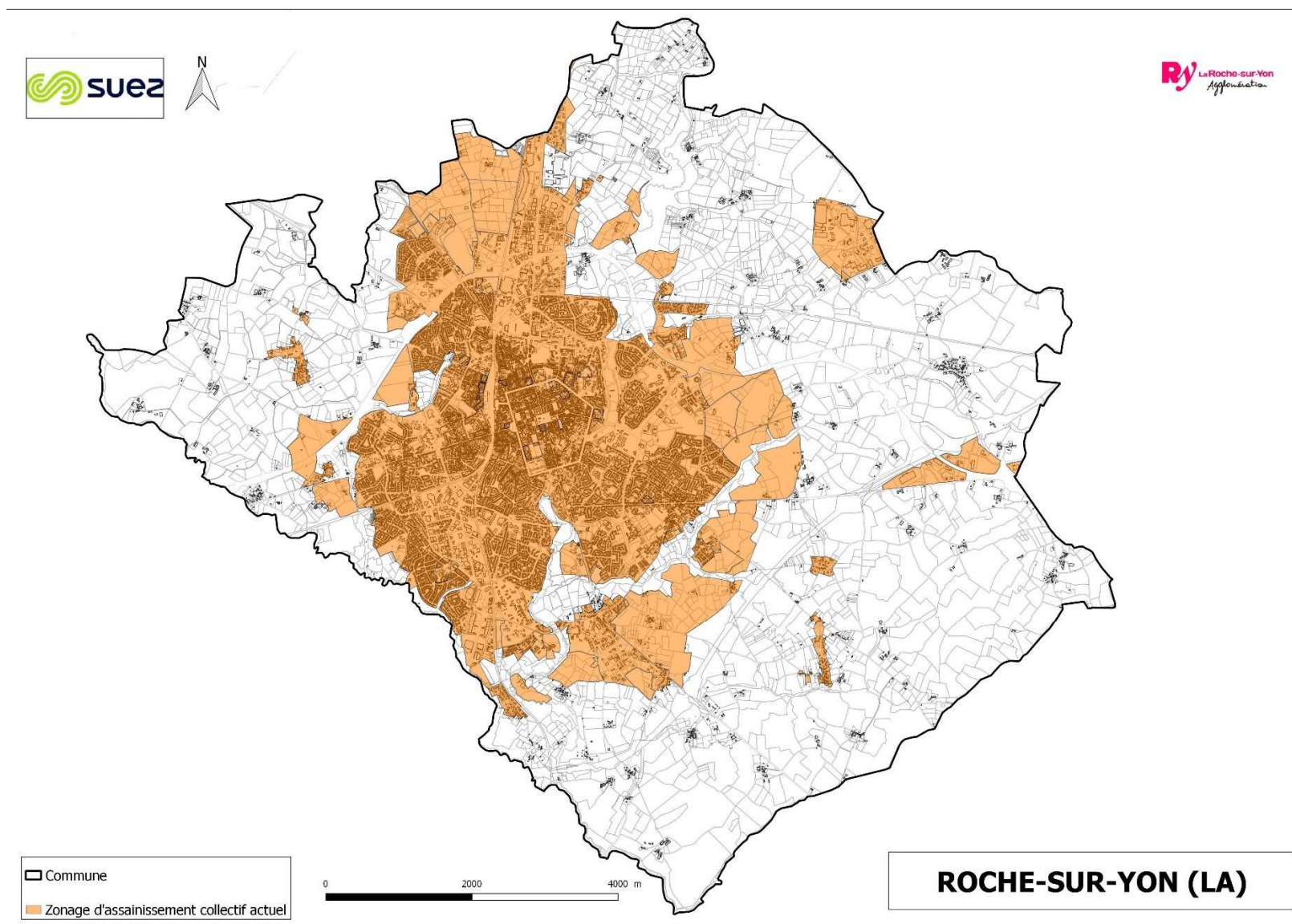


Figure 18 : Carte zonage actuel de La Ferrière

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales



Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

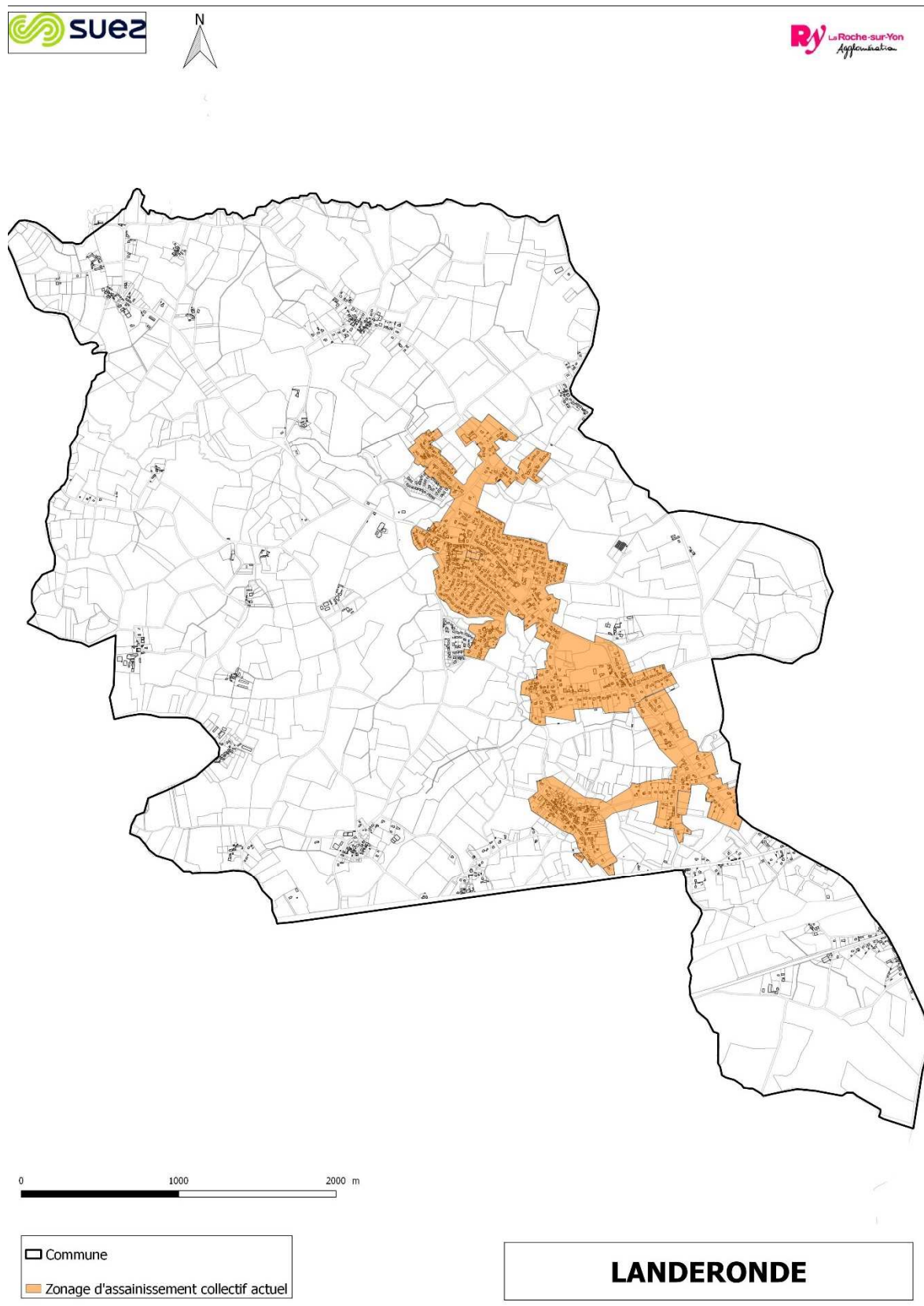


Figure 20 : Carte zonage actuel de Landeronde

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

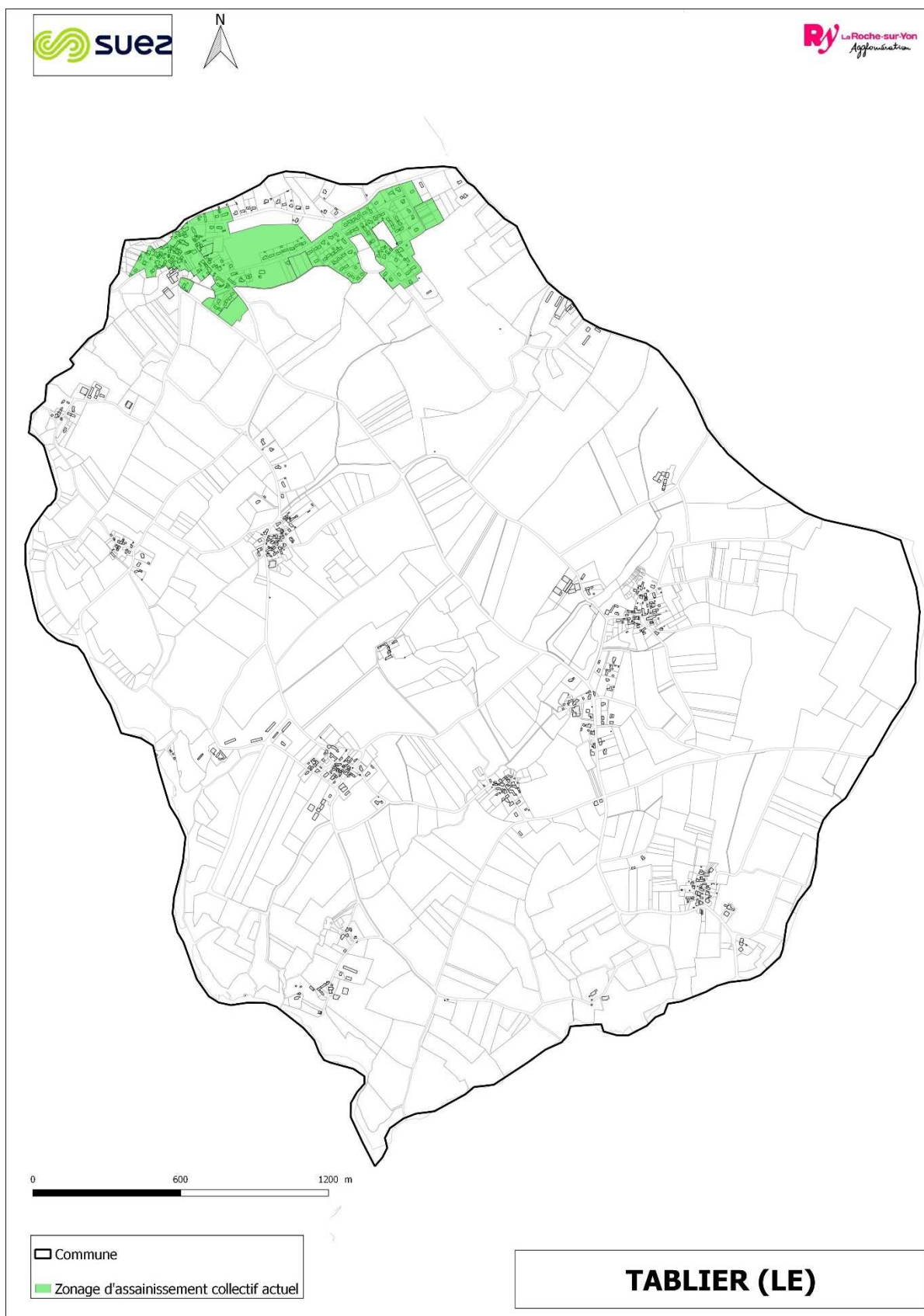


Figure 21 : Carte zonage actuel de Le Tablier

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

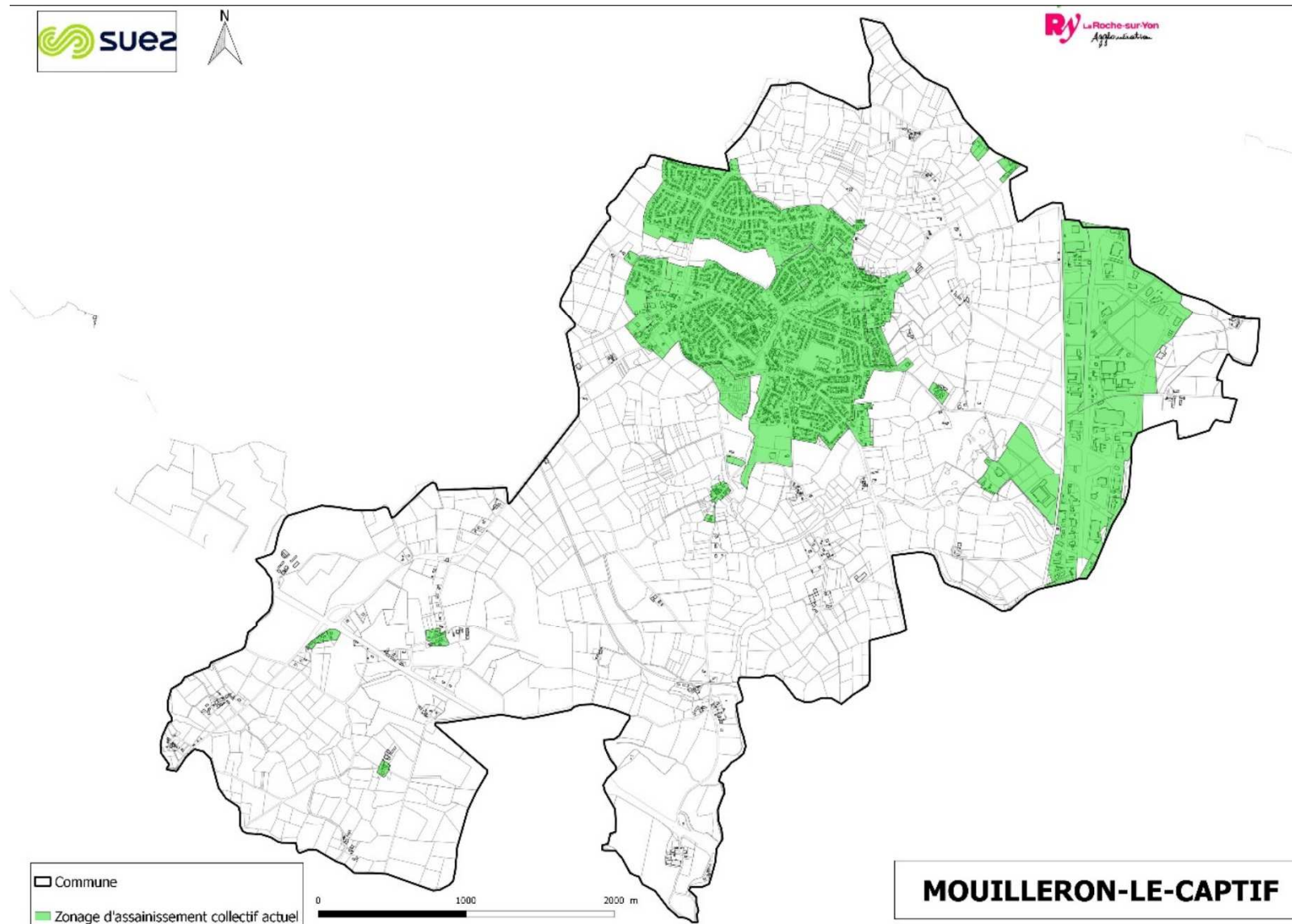


Figure 22 : Carte zonage actuel de Mouilleron-le-Captif

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

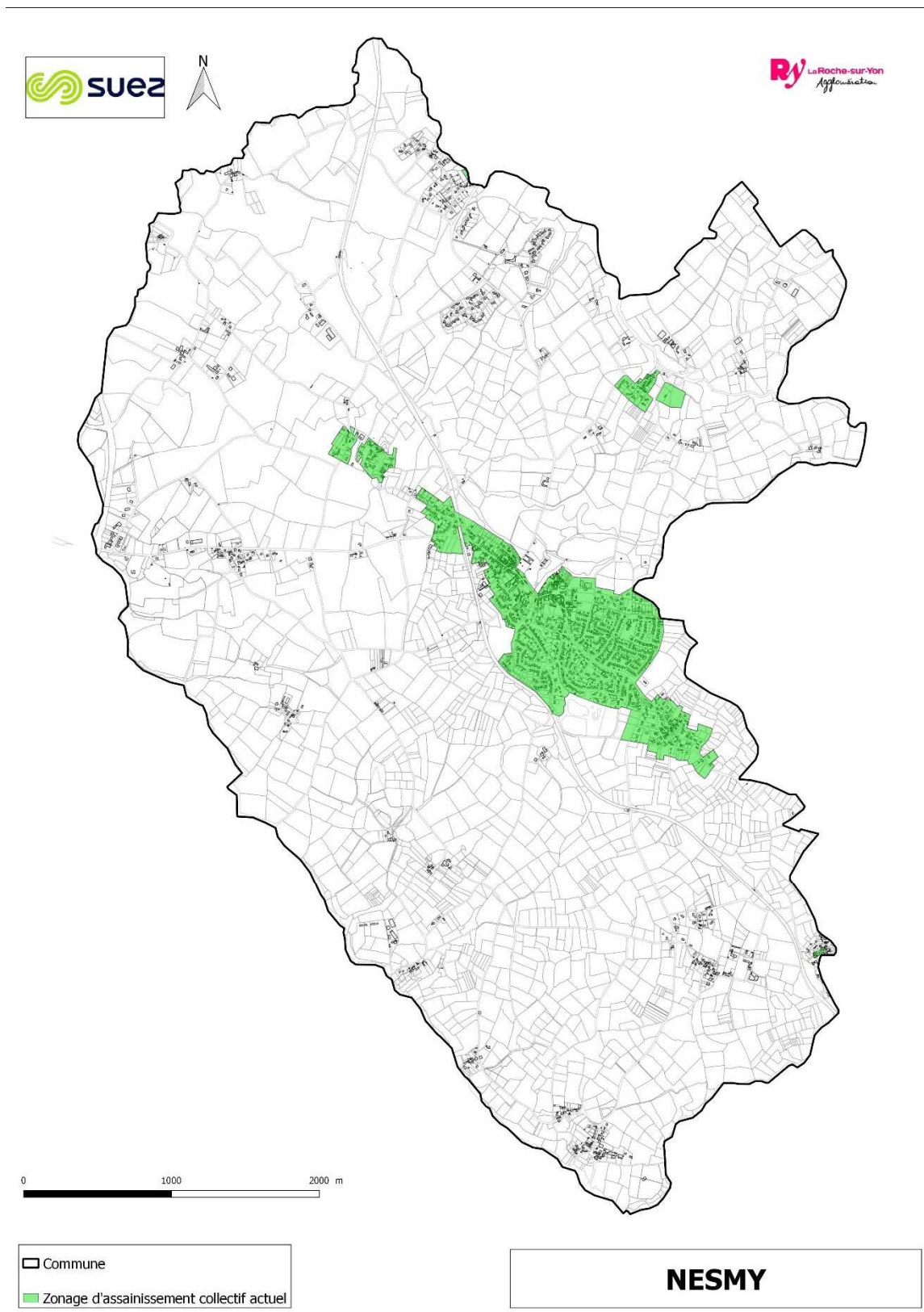


Figure 23 : Carte zonage actuel de Nesmy

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

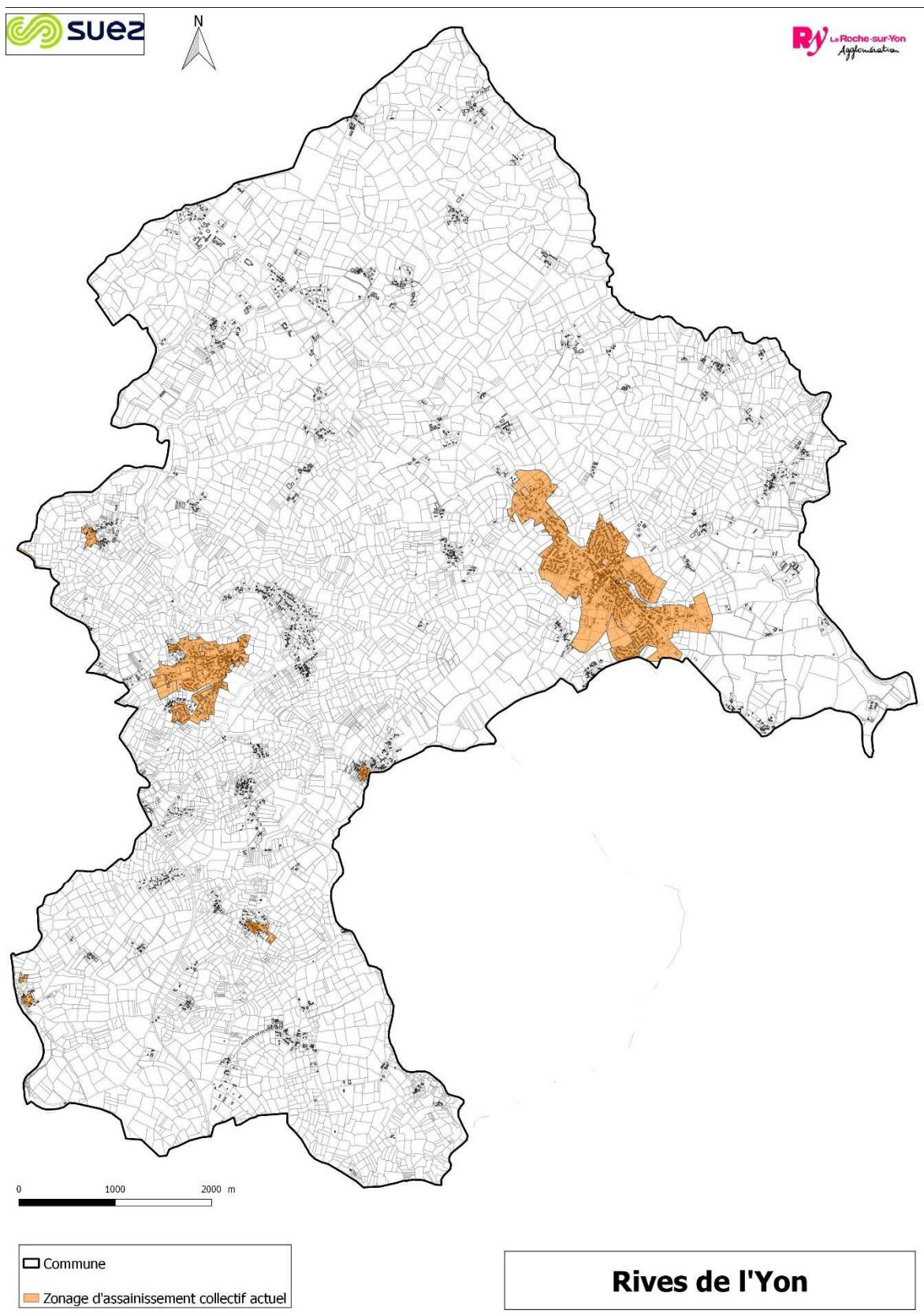


Figure 24 : Carte zonage actuel de Rives de l'Yon

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

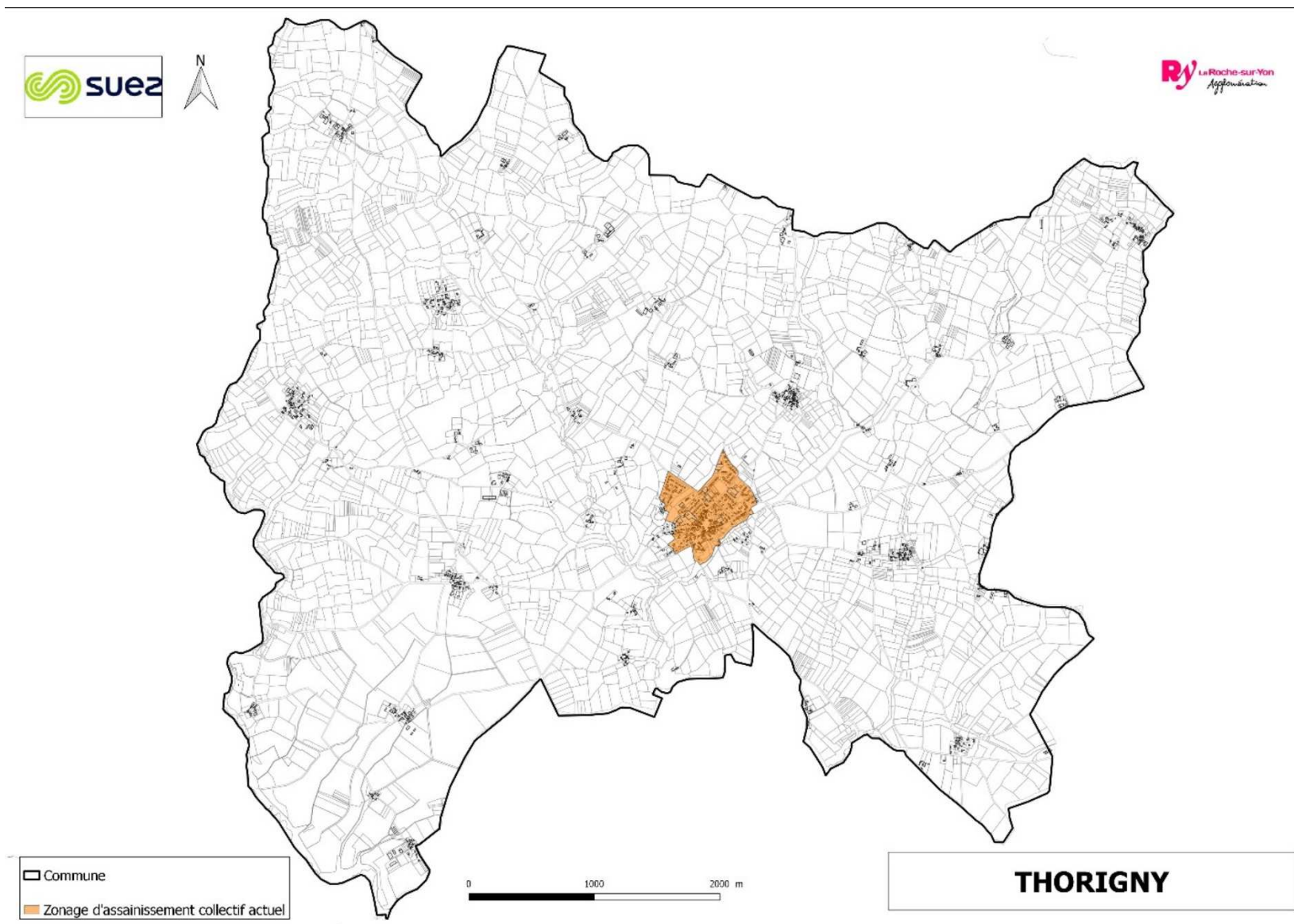


Figure 25 : Carte zonage actuel de Thorigny

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

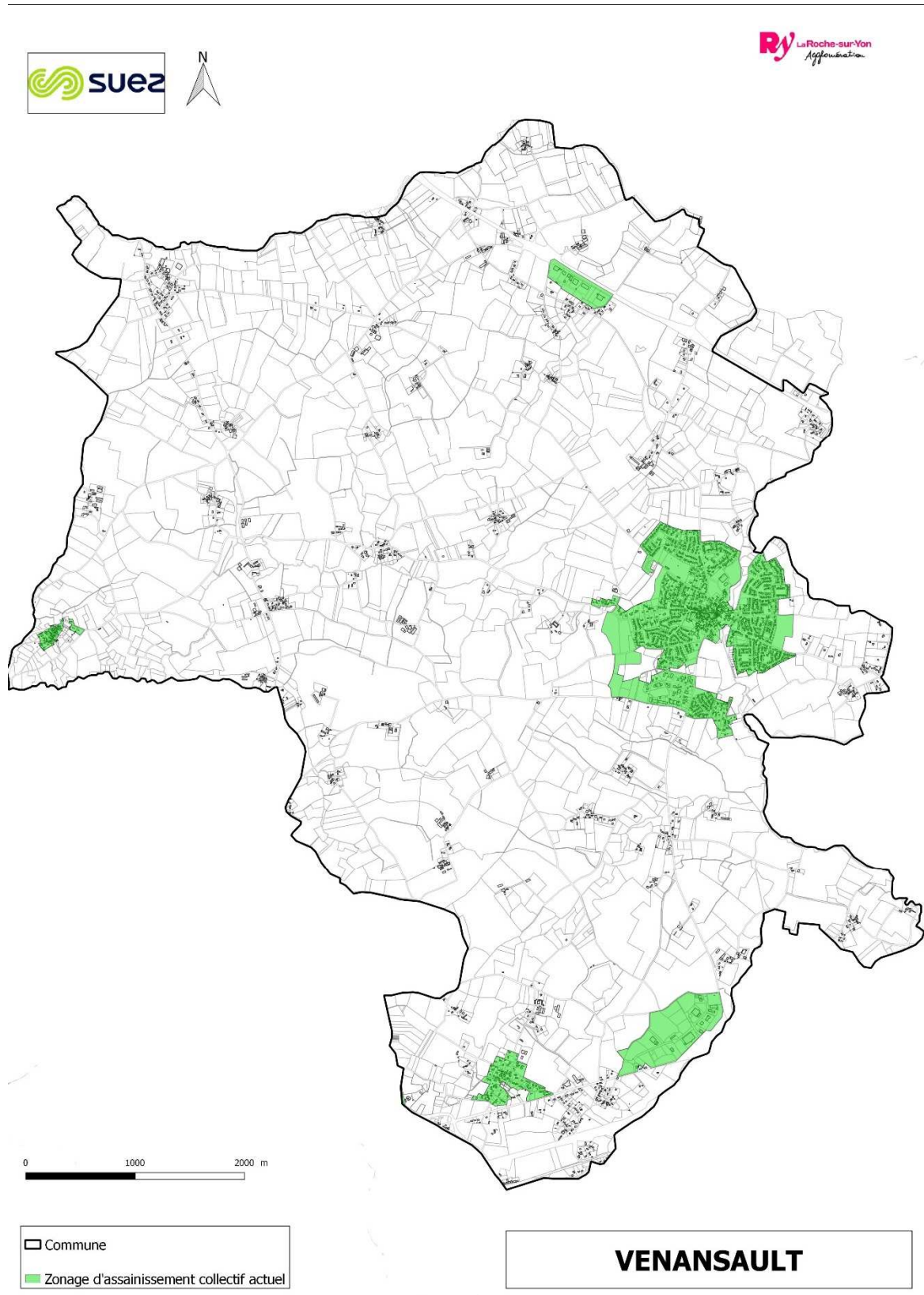


Figure 26 : Carte zonage actuel de Venansault

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

3 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE ET DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHEES

3.1 Périmètre de la zone d'étude

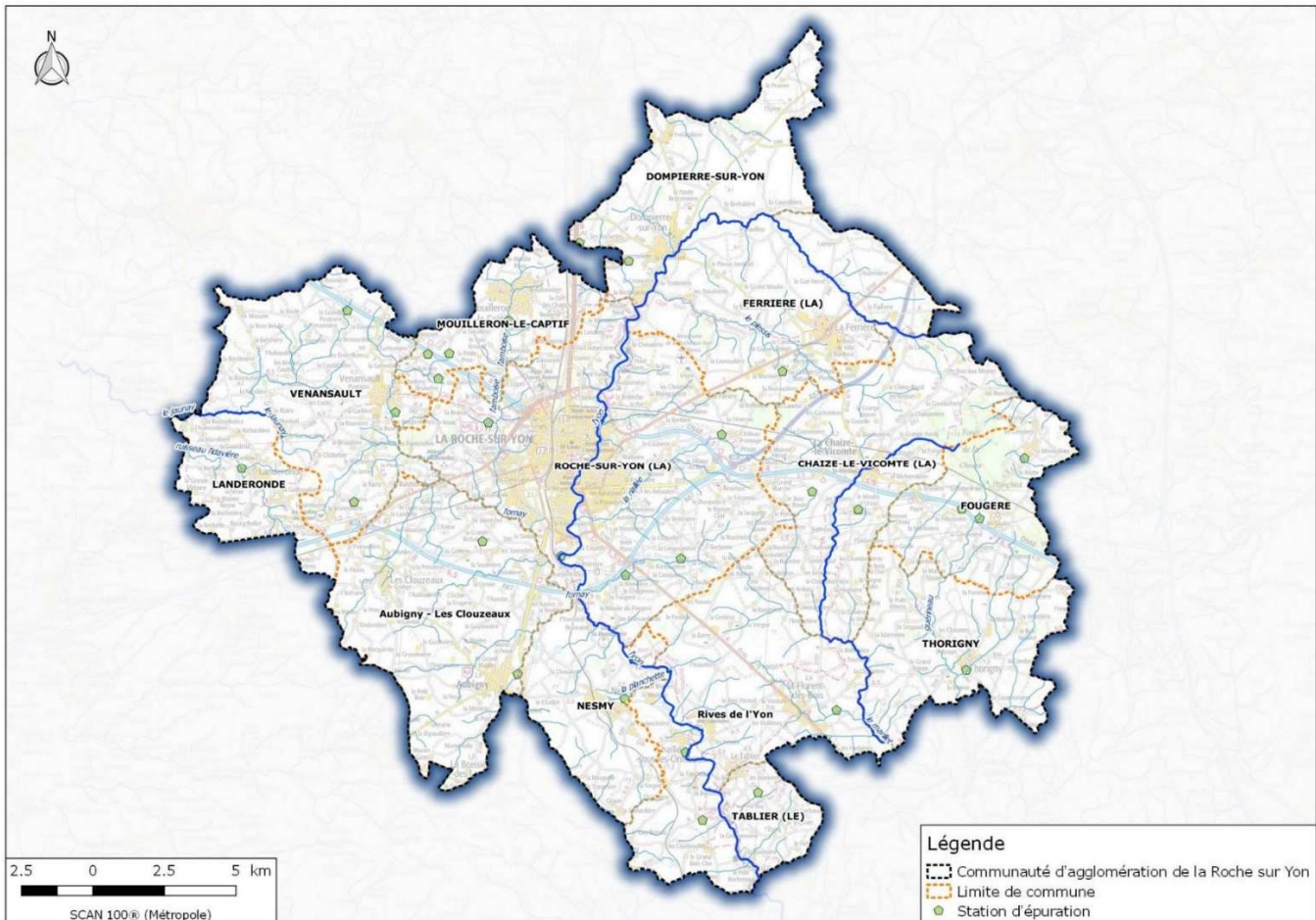


Figure 27 : Périmètre de la zone d'étude : la Roche-sur-Yon Agglomération

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

3.2 Captages d'alimentation en eau potable

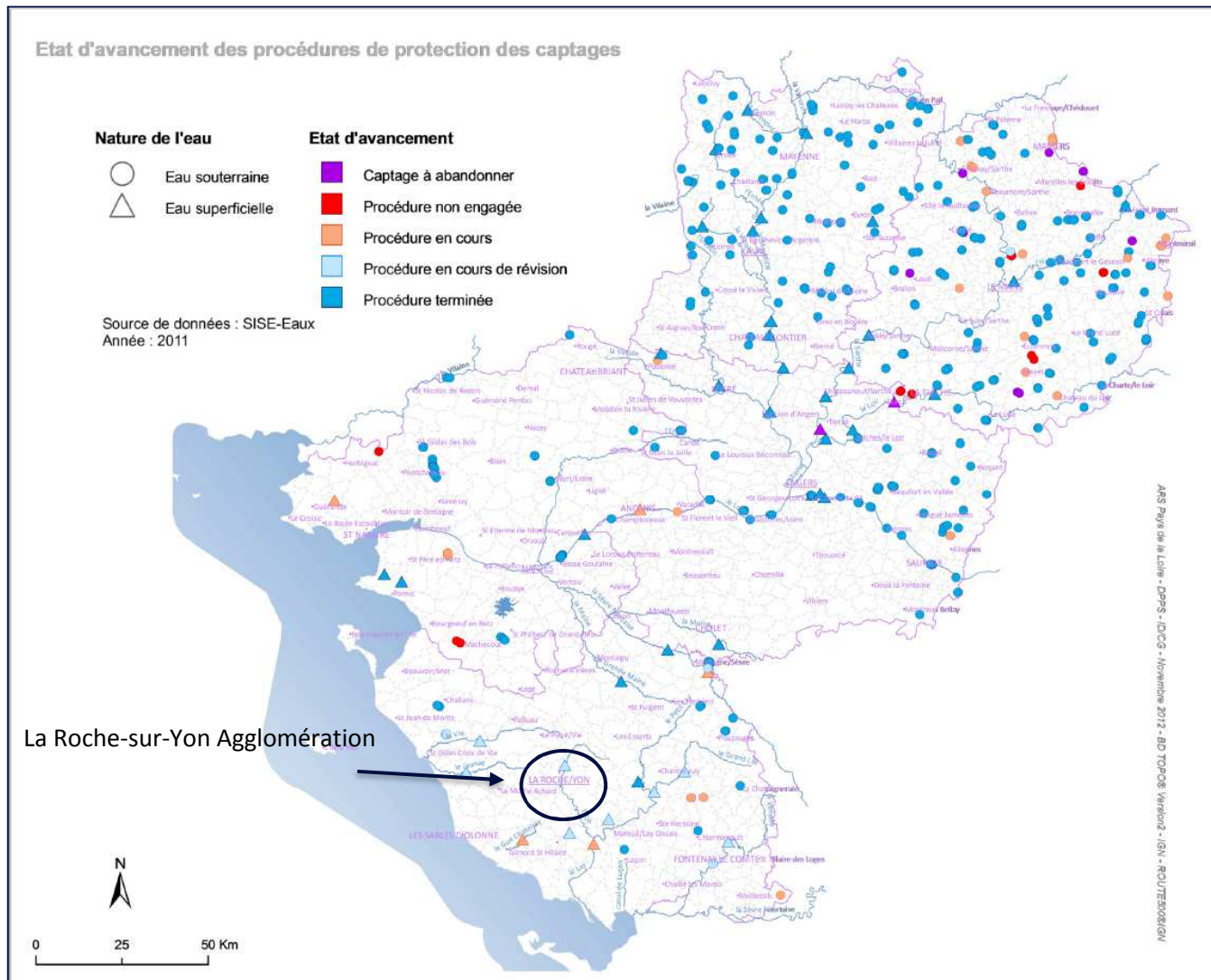


Figure 28 : Captages d'alimentation en eau potable

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

3.3 Localisation des PPR

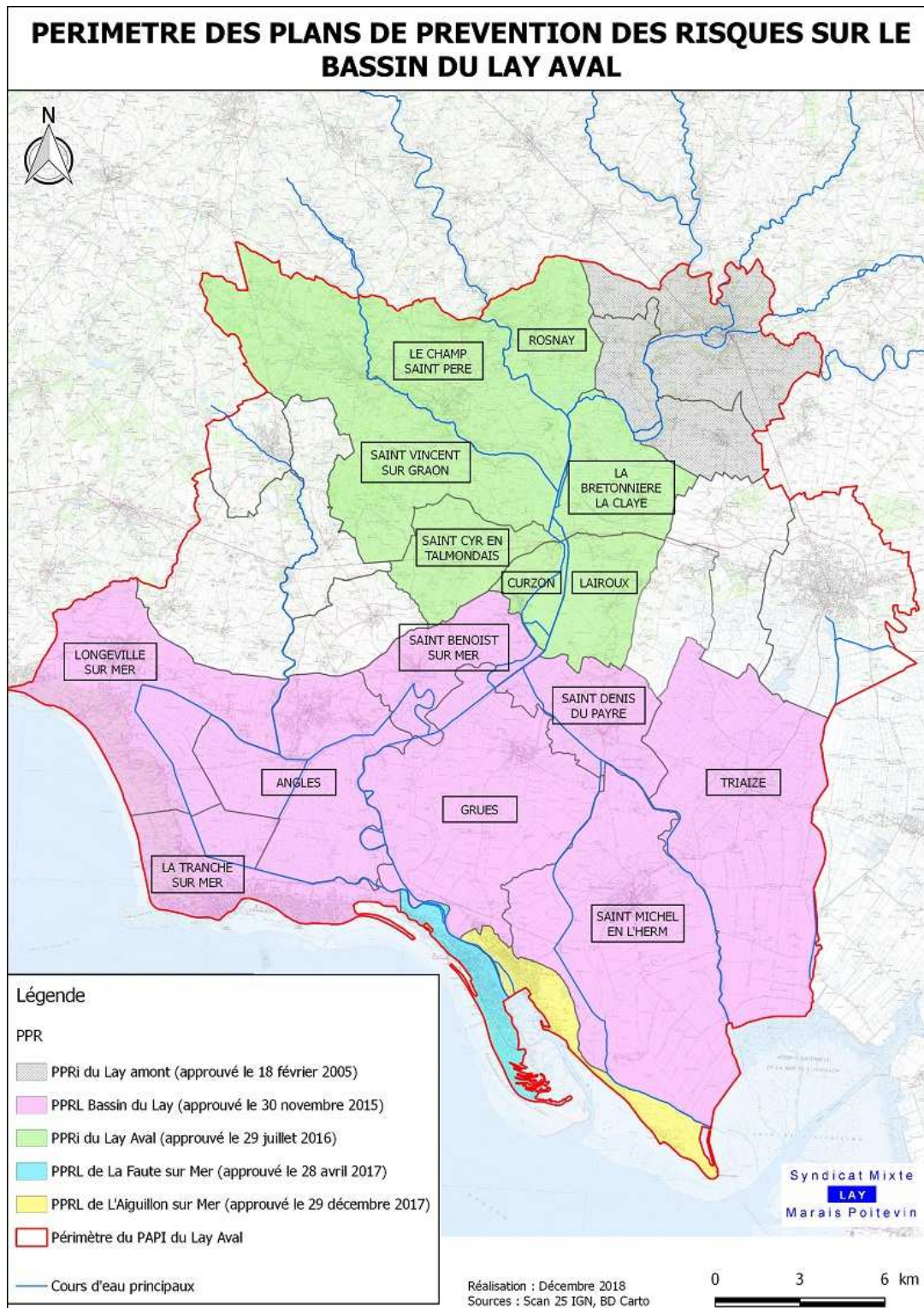


Figure 29 : Périmètre des PPR sur le bassin versant du Lay (Source Syndicat Mixte Lay – Marais Poitevin)

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

3.4 Localisation des réservoirs biologiques selon SDAGE

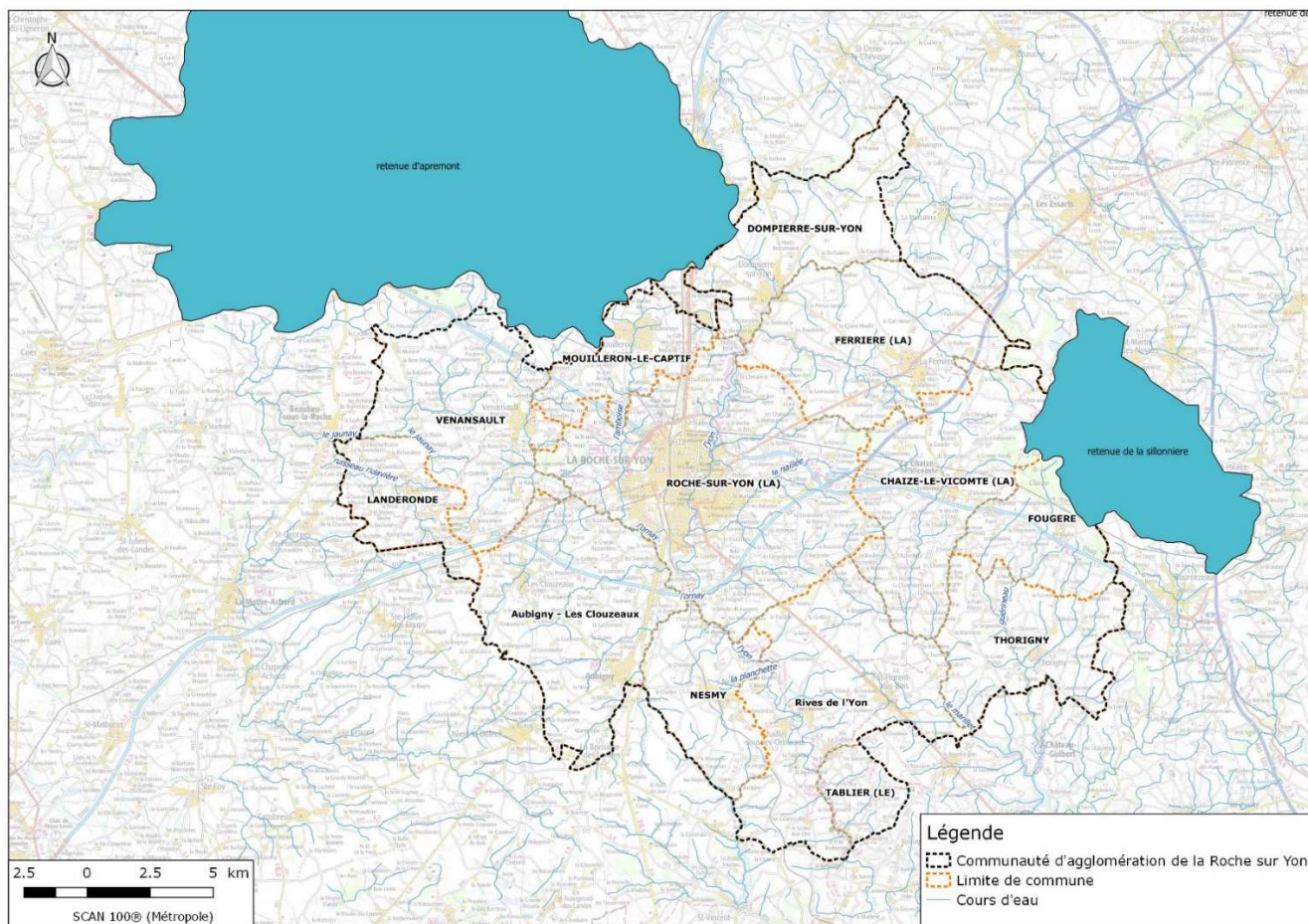


Figure 30 : Localisation des réservoirs biologiques selon le SDAGE Loire-Bretagne

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

3.5 ZONES NATURA 2000

L'agglomération de La Roche-sur-Yon **n'est pas concernée par la présence d'un site NATURA 2000**, le plus proche étant situé à moins de 2 km au sud de la limite de l'agglomération. Les zones Natura 2000, représentées sur la carte ci-après, sont respectivement :

- Les **ZPS « Marais Poitevin »** (FR5410100) et **ZSC « Marais Poitevin »** (FR5200659) à moins de 2 km au sud de la limite de l'agglomération,
- La **ZPS « Plaine calcaire du sud Vendée »** (FR5212011) à environ 12 km au sud-est de l'agglomération,
- La **ZPS « Dunes, forêt et marais d'Olonne »** (FR5212010) à environ 15 km à l'ouest de l'agglomération.

Les autres zones Natura 2000 situées sur le littoral sont plus éloignées du territoire étudié.

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

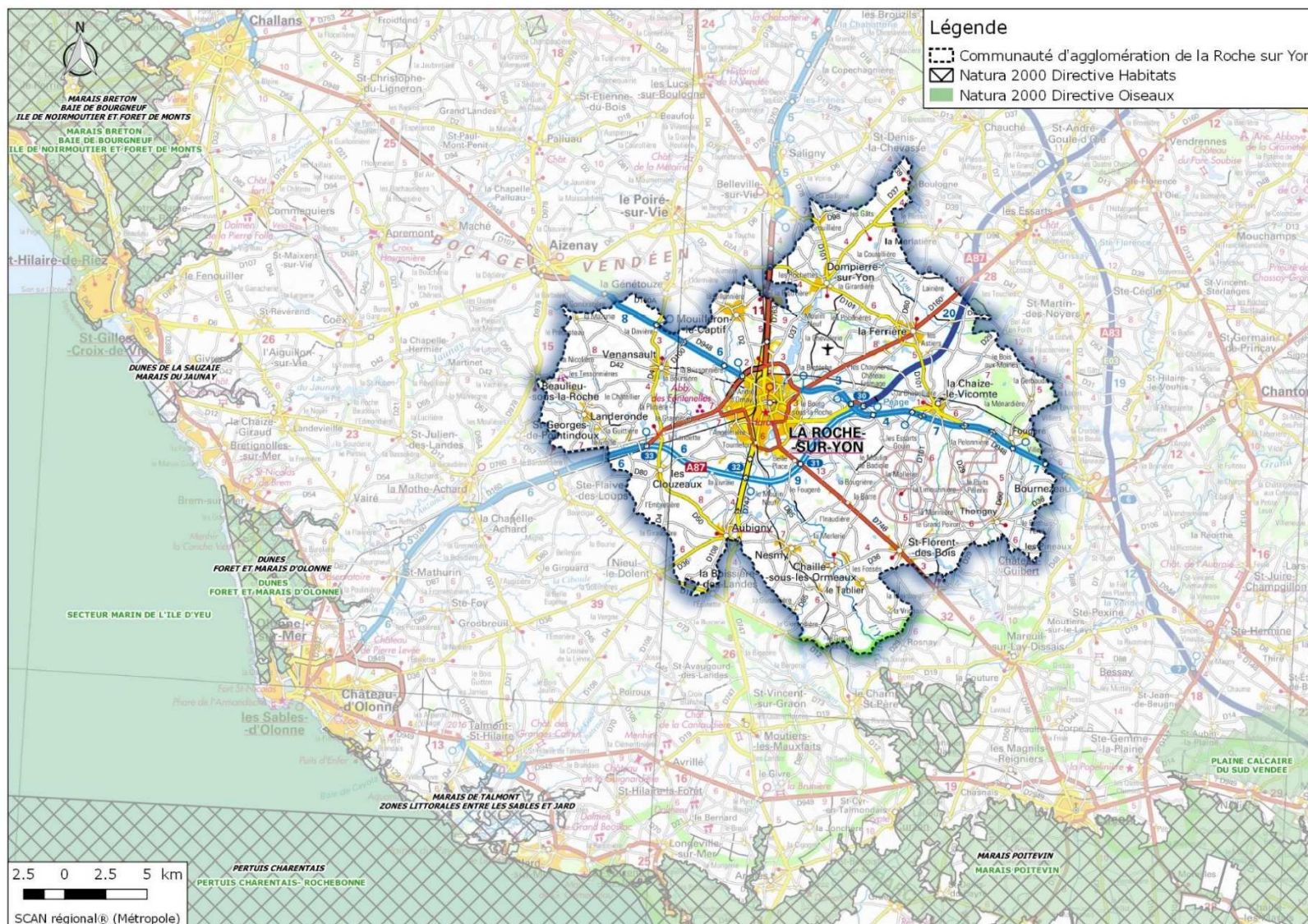


Figure 31 : Localisation des zones Natura 2000 autour de la Roche-sur-Yon Agglomération

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

3.6 ZNIEFF1

Le territoire de l'agglomération de La Roche-sur-Yon est concerné par **9 ZNIEFF de type 1** :

- « Bois des Gats et étang de la Jarie » (520616309) à l'extrémité Nord,
- « Coteaux et zones tourbeuses du lac de Moulin Papon » (520616306) au nord de la Roche-sur-Yon,
- « Zones tourbeuses de La Ferrière » (520616307) sur la commune du même nom,
- « Forêt du détroit, bois voisins, étang des Cosses » (520005763) en limite Est,
- « Forêt de Château-Fromage » (520005761) dans la partie centrale,
- « Vallée de la Riaillée » (520616308) à l'est de centre-ville de la Roche-sur-Yon,
- « Forêt de la Chaize-le-Vicomte » (520616311) dans la partie Est,
- « Bois et étang de Badiole » (520616310) aux limites communales entre La Roche-sur-Yon et les Rives-de-l'Yon,
- « Basse vallée de l'Yon et vallée de la Baffardière » (520016141) à l'extrémité Sud.

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

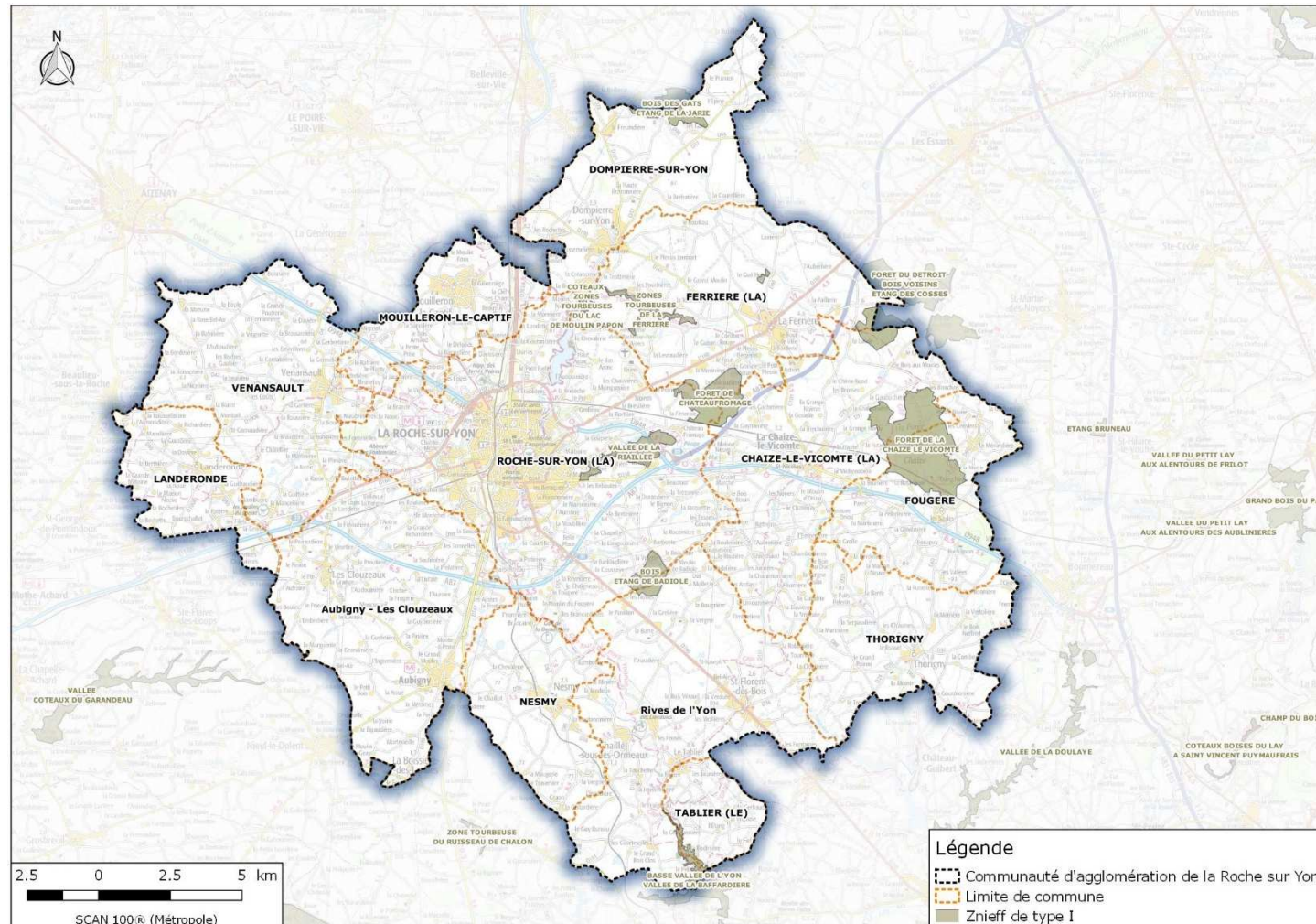


Figure 32 : Localisation des ZNIEFF1 à la Roche-sur-Yon Agglomération

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

3.7 ZONES HUMIDES

Aucune zone humide RAMSAR n'est inventoriée sur le périmètre d'étude. La plus proche est la zone RAMSAR du « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts » (FR7200046) à environ 25 km au nord-ouest de la zone d'étude.

La Roche-sur-Yon Agglomération est à proximité d'une zone humide d'importance nationale : le Marais Poitevin. Des zones humides ont également été inventoriées sur les communes lors d'études spécifiques.

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

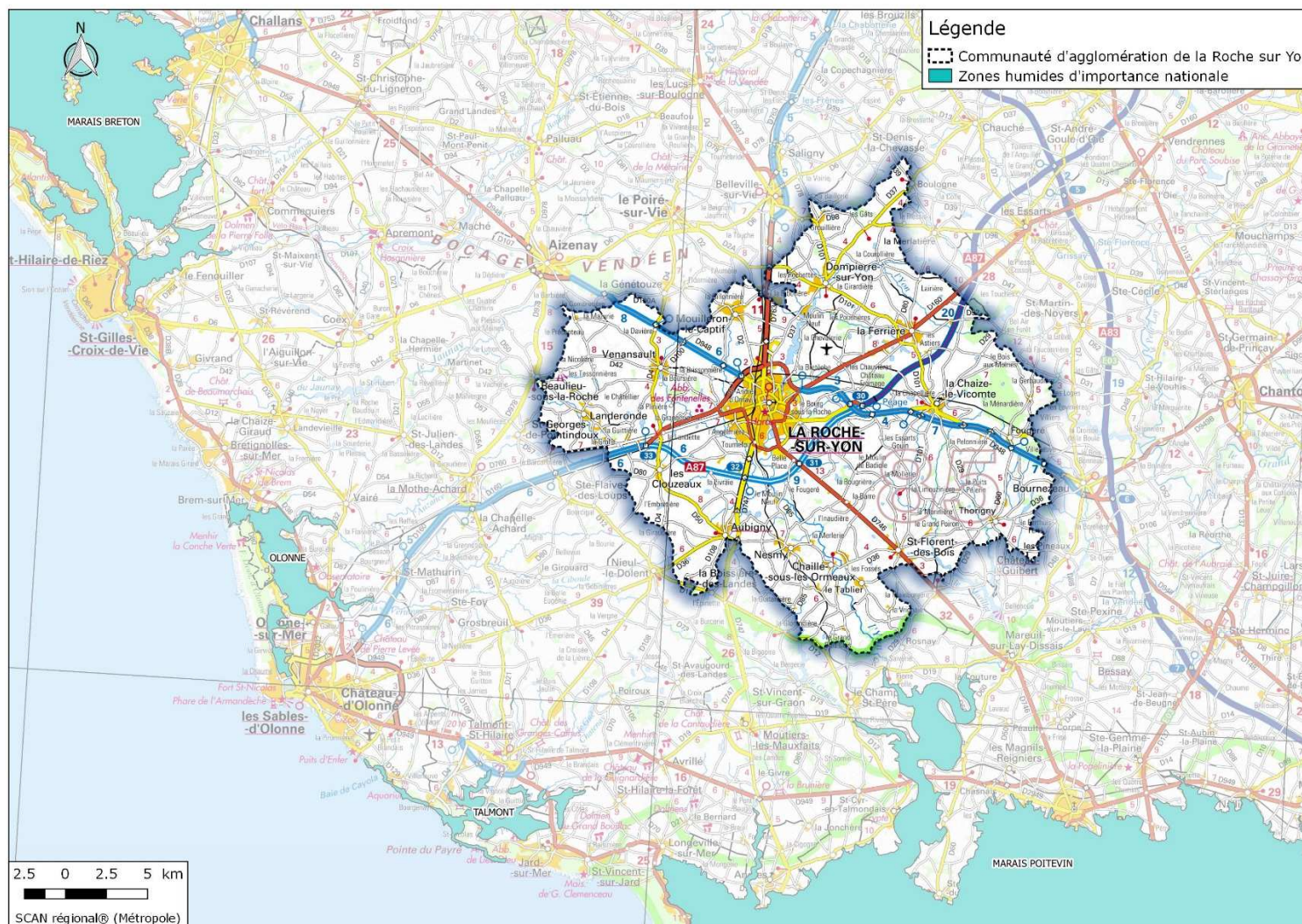


Figure 33 : Zones humides d'importance nationale à proximité de la Roche-sur-Yon Agglomération

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

3.8 ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Pays de la Loire adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015 permet de mettre en évidence la trame verte et bleue sur le territoire de l'agglomération de La-Roche-sur-Yon.

Le territoire étudié est vaste et caractérisé par :

- De nombreux cours d'eau constituant la trame bleue. Ces cours d'eau, et notamment l'Yon, comportent de nombreux obstacles à l'écoulement ;
- Une sous-trame bocagère importante aux abords de La-Roche-sur-Yon ainsi que dans la vallée de l'Yon. Elle constitue l'un des éléments principaux de la trame verte ;
- Des éléments fragmentant avec évidemment la tâche urbaine de La-Roche-sur-Yon ainsi que les axes routiers structurants qui l'alimentent

A noter que le SRCE émet des objectifs d'amélioration des continuités écologiques sur un pas de temps de 5 années. Parmi ces objectifs, des corridors écologiques traversant la zone urbaine de La-Roche-sur-Yon sont notamment à conforter.

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

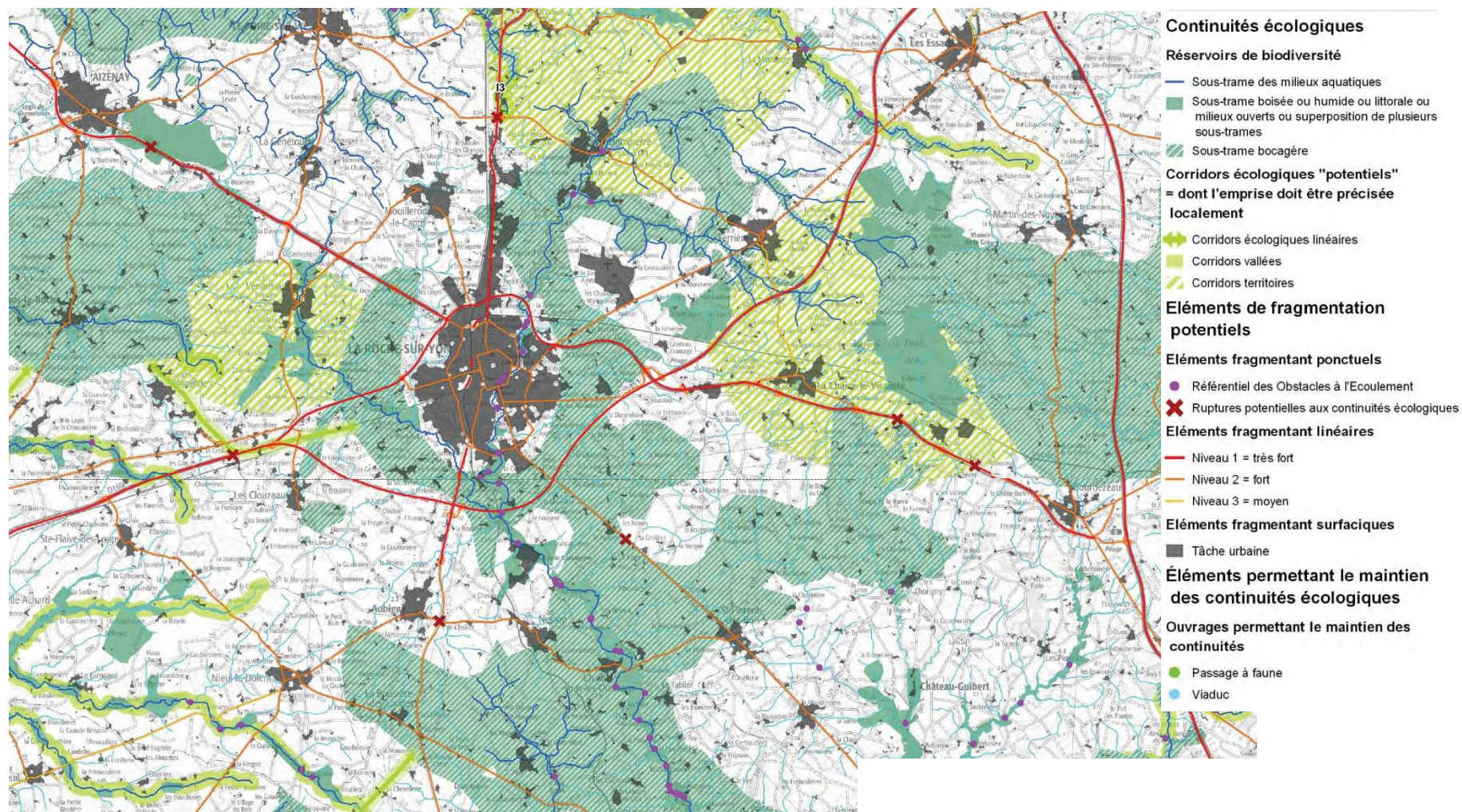


Figure 34 : Éléments de la Trame Verte et Bleue autour de la Roche-sur-Yon Agglomération

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

3.9 SENSIBILITE DE LA NAPPE PHREATIQUE

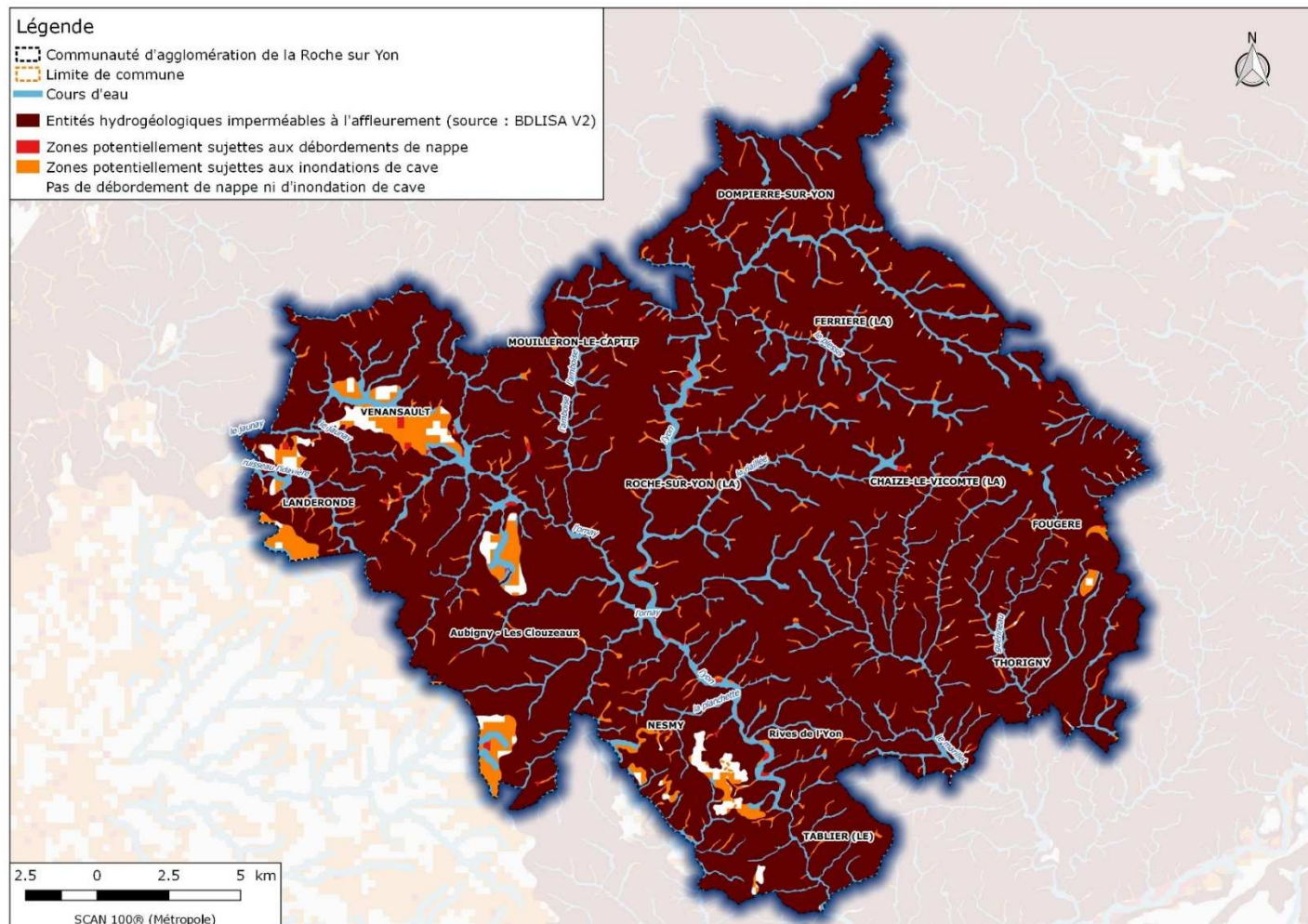


Figure 35 : Sensibilité de la nappe phréatique à la Roche-sur-Yon Agglomération

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

3.10 LES MASSES D'EAU

Les principales masses d'eau superficielles concernées par les stations d'épuration de l'Agglomération sont les suivants :

- L'Ornay, qui rejoint l'Yon au sud de La Roche-sur-Yon ;
- Le Jaunay, qui se dirige vers Saint Gilles-Croix-de-Vie ;
- L'Yon ;
- Le Marillet.

La quasi-totalité des effluents rejetés rejoint l'Yon et le Marillet. Ces cours d'eau se rejettent ensuite dans le Lay à 25km au sud de la Roche-sur-Yon.

L'état écologique des eaux de surface dressé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en 2013 mentionne des états moyens à mauvais des cours d'eau concernés par la zone d'étude :

- Le Jaunay : **état Médiocre** ;
- L'Ornay : **état Moyen** ;
- L'Yon : **état Médiocre** en amont et **état Moyen** en aval ;
- Le Marillet : **état Mauvais**.

La masse d'eau souterraine concernée est :

- Socle du Bassin versant du marais Poitevin

Bassin Loire-Bretagne

Département : VENDEE

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Élevé
					Moyen
					Faible

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (E)	Très bon (Cyan)
Moyen (M)	Bon (Vert)
Faible (f)	Moyen (Jaune)
	Médiocre (Orange)
	Mauvais (Rouge)
	Information non disponible (Gris)

	MEFM MEA		MEN
	MEFM MEA		Masse d'eau surfacique

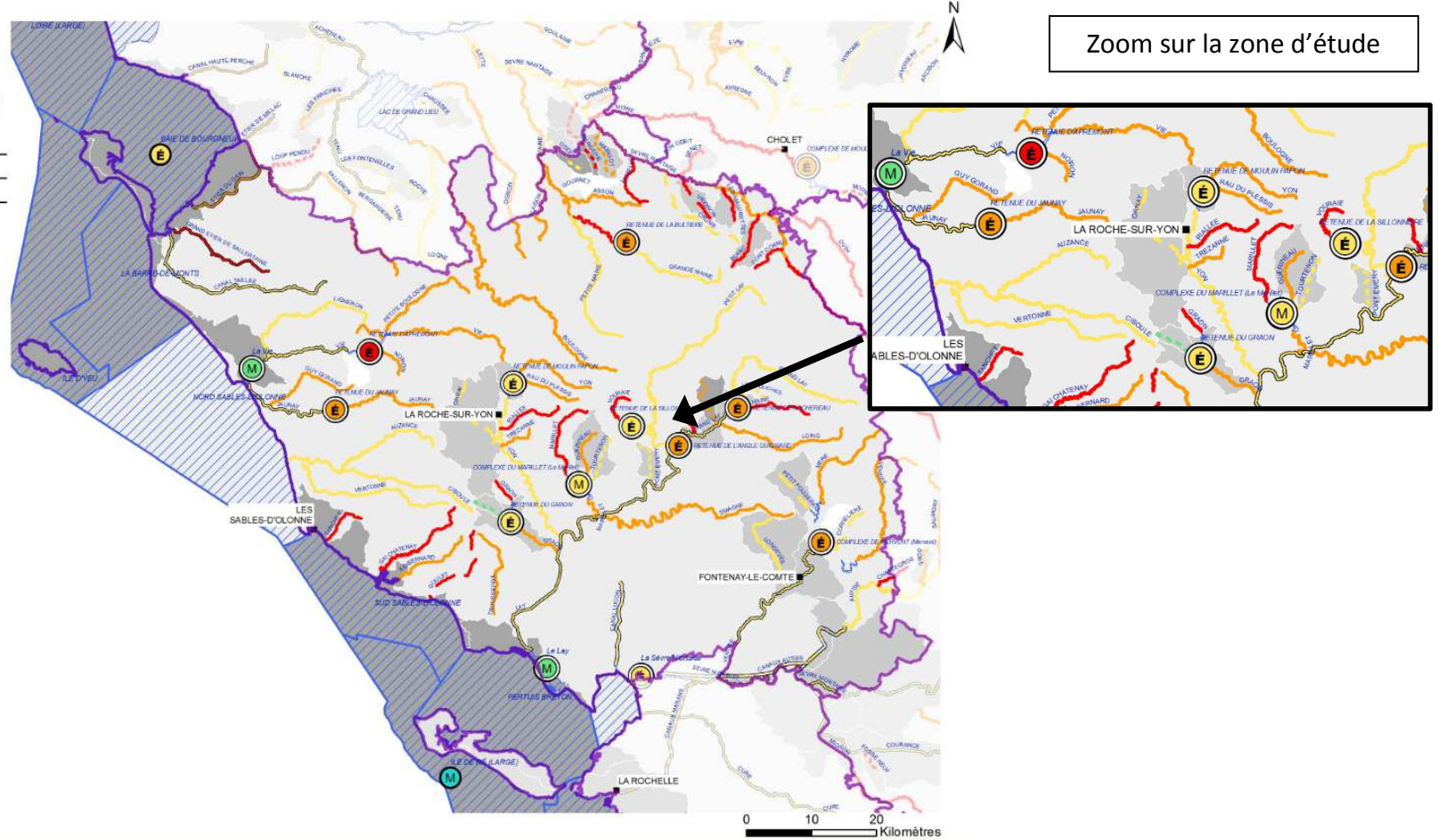
Echéances des objectifs

	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict
	villes principales
	limite départementale

©BO CarThAgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 06/11/2015
Agence de l'eau Loire Bretagne

Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)
Plans d'eau (données 2008 à 2013)
Eaux littorales (données 2011 à 2013)



Zoom sur la zone d'étude

Figure 36 : Etat écologique 2013 des eaux de surface (source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

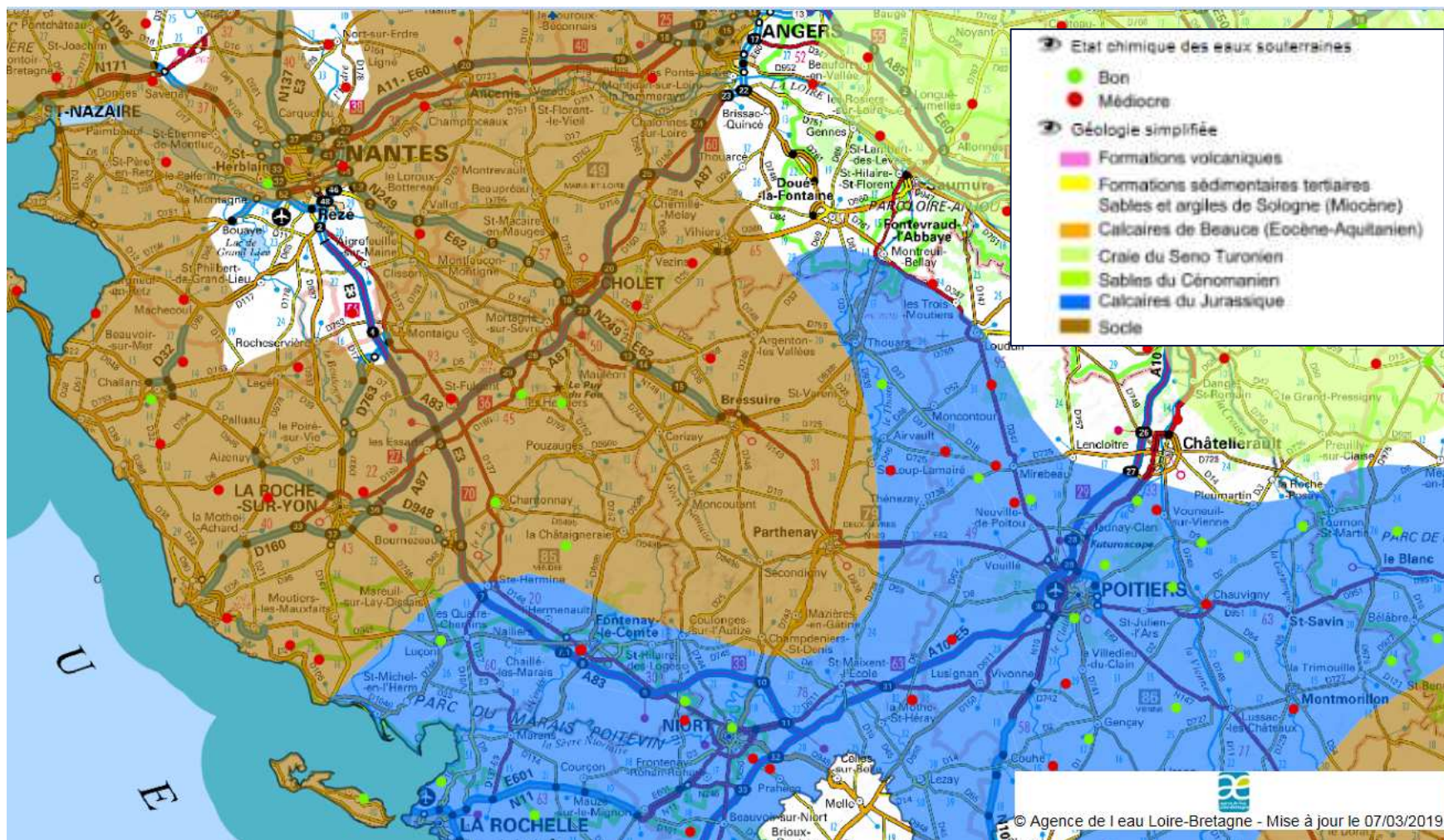


Figure 37 : Etat chimique des eaux souterraines (source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Annexes

Examen au cas par cas pour les zones visées par l'art. L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

4 POINTS DIVERS

4.1 Surcharge des Systèmes de traitement

Nom de la Station	Communes Collectées	Surcharge par temps sec	Surcharge par temps de pluie	Surcharge saisonnière
LA JARRIE	AUBIGNY	non	oui	non
BORD DE L'YON	CHAILLE SOUS LES ORMEAUX	oui	oui	oui
LE FRAIGNEAU	CHAILLE SOUS LES ORMEAUX	NC	NC	NC
LES AIMEREUX	LA CHAIZE LE VICOMTE	non	non	non
LA SOULINIÈRE	LES CLOUZEUX	non	non	non
LA JOUSSEMELIÈRE	DOMPIERRE SUR YON	non	non	non
LA RIBOTIÈRE	DOMPIERRE SUR YON	oui	oui	oui
BOURG	FOUGERE	oui	oui	oui
LA MENARDIÈRE	FOUGERE	NC	NC	NC
LA PELONNIÈRE	FOUGERE	NC	NC	NC
ZI BOIS IMBERT	LA FERRIÈRE	oui	oui	oui
MOULIN GRIMAUD	LA ROCHE SUR YON - LES CLOUZEUX	non	oui	oui
LA GUIBRIÈRE	LA ROCHE SUR YON	non	non	non
L'ANGOINIÈRE	LA ROCHE SUR YON	oui	oui	oui
CHÂTEAU FROMAGE	LA ROCHE SUR YON	non	non	non
LA CHARRAIE	LANDERONDE	oui	oui	oui
ROUTE DE ROSNAY	LE TABLIÈRE	non	non	non
LA MICHELIÈRE	MOUILLERON LE CAPTIF	oui	oui	oui
LA PAQUETIÈRE	MOUILLERON LE CAPTIF	non	non	non
LA DOUVE	MOUILLERON LE CAPTIF	oui	oui	oui
LE PLANTY	MOUILLERON LE CAPTIF	NC	NC	NC
LA MERLERIE	NESMY	non	oui	non
LA GOURAUDIÈRE	ST FLORENT DES BOIS	non	non	non
RTE CHÂTEAU GUIBERT	THORIGNY	oui	oui	oui
LA BOURSIÈRE	VENANSAULT	non	oui	non
LA LANDETTTE	VENANSAULT	non	non	non
LA France	VENANSAULT	NC	NC	NC

NC : non connu